

**SEANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2014**

---

**Président :** M. Philippe MARTIGNANO  
**Vice-présidente :** Mme Nathalie VERGAIN  
**Secrétaire :** Mme Carole ESTOPPEY  
**Membres :** Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

**Sont présents :**

M. Cedric ANNEN, M. Michel BELLEGO, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI

**Excusés :**

M. Yves FAVRE, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, M. Cédric VINCENT

**Assistent à la séance :** M. François LANCE, Maire  
M. François BAERTSCHI,  
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2014
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions - Séance du 3 avril 2014 -  
Rapporteur : M. Cedric ANNEN  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séance du 14 avril 2014 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
  - a) Quartier de la Chapelle – Collecteurs privés d'intérêt local –  
deuxième étape – Crédit d'investissement (Fr. 660'000.--) **p. 1097 Arrêté**
  - b) Construction d'une allée d'un immeuble de 20 logements 2-2A-  
2B, avenue du Cimetière – Crédit de construction (Fr. 7'385'000.--)**p. 1098 Arrêté**

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

- 7) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 11 février et 14 avril 2014 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Examen des subventions versées en 2013 **p. 1101 Information**
  - b) Audition de la fiduciaire BDO **p. 1101 Information**
  - c) Crédits supplémentaires 2013 **p. 1101 Arrêté**
  - d) Examen des comptes 2013 **p. 1102 Arrêté**
  - e) Examen et approbation du rapport d'activité 2013 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1105 Arrêté**
  - f) Examen et approbation des comptes 2013 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) **p. 1106 Arrêté**
  - g) Divers
- 8) **Motion des groupes Socialiste-PLR-MCG-UDC « Vous êtes bien à Lancy – Une ville, une seule dénomination »** **p. 1107 Motion**
- 9) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication Séance du 31 mars 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Audition des représentants de la Fondation Lancy-Médias **p. 1115 Information**
  - b) Divers
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 2 avril 2014 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (35.23%) sur la parcelle 2182, fe 28, Lancy, pour la construction de 3 villas mitoyennes au chemin des Verjus 42 **p. 1116 Information**
  - b) Information sur le concours du projet d'hôtel industriel d'entreprises au chemin Louis-Hubert 2 **p. 1116 Information**
  - c) Développement des parcelles de la Ville de Lancy au chemin du Bac **p. 1117 Information**
  - d) Quartier des Semailles – Etat d'avancement de l'avant-projet du PLQ du secteur de la boucle des Palettes **p. 1117 Information**
  - e) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions - Séance du 3 avril 2014 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Etat d'avancement de l'étude sur le réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août **p. 1127 Information**
  - b) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales - Séance du 9 avril 2014 - Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**
- a) Visite et présentation de l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées La Florimontaine **p. 1128 Information**
  - b) Divers
- 13) **Commission des sports - Séance du 10 avril 2014 - Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Présentation de l'association Lancy Tennis Club **p. 1129 Information**
  - b) Problématique du retour à l'école le mercredi matin pour le cycle moyen **p. 1130 Information**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

<b>14) Propositions individuelles et questions</b>	<b><u>p. 1130</u></b>
<b>15) Election du Bureau du Conseil municipal</b>	<b><u>p. 1133</u></b>
<b>16) Message du Président sortant</b>	<b><u>p. 1133</u></b>
<b>17) Questions du public</b>	<b><u>Annexe</u></b>

M. MARTIGNANO : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir et bienvenue à notre séance de Conseil municipal du 8 mai 2014.

Je salue la présence de M. le Maire, François LANCE, de Messieurs les Conseillers administratifs, François BAERTSCHI et Frédéric RENEVEY, de Mme la Secrétaire générale, Odile DE GARRINI, de la secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, de Mme et Messieurs les chefs de service, de la presse et du public.

Je vous prie de bien vouloir excuser M. FAVRE, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. MANCINO et M. VINCENT. Vont arriver en retard Mme VERGAIN et M. SIDLER.

**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est accepté.

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2014**

---

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme ESTOPPEY : nous avons reçu le journal de l'association ALCIP, le « Rat l'bol », qui est à votre disposition. L'Espace Gaimont a mis à disposition des flyers concernant sa prochaine exposition qui aura lieu les 17 et 18 mai, dont le vernissage aura lieu le 16 mai à 18h00. Nous avons également reçu le journal Extension qui est à votre disposition.

Une lettre de la FEDRE, Fondation européenne pour le développement durable des régions :

*« Objet : Notre région « Grand Genève, Léman, Mont-Blanc »*

*Mesdames et Messieurs les magistrats des communes genevoises,*

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

*La FEDRE initiée au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe fut créée à Genève en 1996. Fondation européenne pour le développement durable des régions, son action de sensibilisation a été largement conduite dans les pays de l'est de l'Europe qui étaient les plus menacés. Ce qui ne nous a pas empêché de prêter une attention soutenue à la région de notre ancrage, celle du Léman au Mont-Blanc.*

*Cette région détient des atouts considérables pour conduire avec succès une politique prenant en compte l'économie, l'environnement et le social.*

*Depuis longtemps des actions transfrontalières ont été développées tenant compte des intérêts de chacun. Diverses circonstances ont modifié et péjoré la qualité du climat relationnel entre les deux côtés de la frontière. L'explosion du nombre de frontaliers, répondant aux besoins de l'économie genevoise en particulier, a été la première cause de cette évolution provoquant certaines réactions négatives.*

*Par méconnaissance de l'autre, chacun peut porter des appréciations forgées par des a priori. Il n'y a pas d'un côté le savoir-faire et la prospérité, et de l'autre du chômage et des espaces pour se loger. Pour construire un grand projet équilibré et se respecter, il y a lieu de corriger ce déficit d'informations.*

*C'est dans ce sens que la FEDRE a lancé son programme économique « Grand Genève, Léman, Mont-Blanc » en présentant à Genève des sites d'excellence du territoire français de la région. Ce fut d'abord, en novembre 2013, Archamps-Technopole, avec ses centres de recherches et d'innovations, ses startups et ses instituts de formations techniques ; puis en février 2014 « Arve, Mont-Blanc Industries » rassemblant dans la vallée de l'Arve et à Annecy des entreprises industrielles leaders au plan mondial. Le 26 mai 2014 sera réservé à la présentation de Savoie-Technolac, réunissant au Bourget-du-Lac plus de 9000 personnes dont la moitié d'étudiants et l'Institut national de l'énergie solaire, l'un des plus importants au plan international.*

*Ces rencontres sont couvertes par des diffusions télévisées visibles sur le site [www.fedre.org](http://www.fedre.org) et par un dossier spécial dans le magazine l'Extension. Vous trouverez ci-joint les derniers numéros qui reflètent les événements susmentionnés.*

*C'est avec plaisir que nous vous remettons ces informations et ne manquerons pas de vous tenir au courant de la suite de cette action régionale privilégiant le dialogue.*

*Veillez croire, Mesdames et Messieurs les magistrats, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*Claude Haegi »*

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : je vous prie tout d'abord d'excuser Mme TEL, notre huissière, qui est en convalescence.

Ensuite, j'aimerais vous informer de la nouvelle répartition des fonctions au sein du Conseil administratif, valable dès le 1<sup>er</sup> juin 2014 et pour la dernière année de législature : Frédéric RENEVEY redevient Maire, François BAERTSCHI sera membre et votre serviteur, vice-président.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Enfin, vous avez reçu sur vos places des dépliants qui concernent le traditionnel festival Mai au parc qui se tiendra au parc Bernasconi du 23 au 25 mai et celui de la Journée des entreprises qui aura lieu le jeudi 22 mai à 11h00 à la grange Navazza sur le thème du Grand Genève, en présence de M. LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, et de M DUPESEY, Maire d'Annemasse.

M. BAERTSCHI : une communication dans les loisirs. « Genève, Ville et champs » est une exposition intercommunale de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Ville de Genève, qui verra un parcours de Bernex à la Ville de Genève - au Bois de la Bâtie, à vrai dire – émaillé de treize stations qui illustrent la problématique de la ville contre les champs, de la ville avec les champs.

C'est une exposition qui se prépare depuis plusieurs années, la Ville de Lancy y participe aussi financièrement. Du mois de juin à octobre, toute personne pourra, 24h/24, aller visiter ce parcours. Ceux qui veulent déjà le faire, c'est le 13 juin à 14h00 que la première balade officielle aura lieu. C'est une balade qui dure 2 à 3 heures, donc ceux qui ont la chance d'avoir congé le vendredi après-midi pourront s'y associer. Des détails sur le rendez-vous et l'exposition ont été mis sur l'Intranet pour que chacun des Conseillers municipaux puisse découvrir en détail chaque station de cette exposition.

M. RENEVEY : M. FONTAINE se souciait, lors de la dernière séance du Conseil municipal, des cheminements autour de l'école du Bachet. Lors de la prochaine Commission de l'environnement, cette commission sera saisie d'un crédit d'investissement pour la rénovation de tout le pourtour de l'école.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 avril 2014**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –**  
**Séances des 11 février et 14 avril 2014 - Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

---

**a) Quartier de la Chapelle – Collecteurs privés d'intérêt local – deuxième étape – Crédit d'investissement (Fr. 660'000.--)**

---

M. ANNEN présente le sujet : la deuxième partie de ce dossier est directement liée aux nouveaux immeubles, pour lesquels les collecteurs d'eaux usées et eaux claires devront être créés.

M. SIRIE présente la nouvelle étape des collecteurs situés au début du chemin de Compostelle.

Les récurrents points techniques sont abordés.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Au sujet de l'appel d'offres, M. SIRIE explique que treize entreprises y ont répondu.

Les propositions de remblayage émises doivent encore être analysées.

Un dépassement de Fr. 60'000.— provient du déroulement du chantier en deux étapes, qui renchérit le coût total.

Le financement habituel de la quote-part de la Ville de Lancy est toujours en vigueur.

Le Président procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous informe que nous sommes saisis de cet objet parce que le crédit d'investissement s'élève à Fr. 660'000.--, alors qu'au budget des investissements 2014 nous n'avions provisionné que Fr. 200'000.--, parce que ces travaux ne devaient intervenir qu'en 2015, sachant que le crédit de Fr. 660'000.-- sera couvert à 75% par des privés et le solde par la subvention cantonale ainsi que par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'écoulement.

M. RENEVEY rappelle que le réseau d'assainissement a déjà été réalisé pour la première partie et qu'il s'agit maintenant de réaliser des collecteurs eaux claires/eaux usées pour la deuxième étape du quartier, soit pour les immeubles qui sont actuellement en procédure d'autorisation de construire.

M. GUERITEY nous explique que la Commune a l'obligation de passer par une procédure AIMP, que suite aux demandes de la Commission des travaux et du Conseil municipal, le STU nous a transmis quelques offres d'entreprises avec leurs tarifs et les critères pour l'analyse. A ce jour, l'adjudication n'est pas prononcée, donc l'entreprise n'est pas encore choisie, sachant que le prix ne compte que pour 55% de la note, d'autres critères sont pris en compte pour le solde.

Il ajoute que le coût des travaux est basé sur les rentrées de soumissions et non pas sur une estimation.

Après satisfaction des réponses données aux commissaires, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

***L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 26 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**b) Construction d'une allée d'un immeuble de 20 logements 2-2A-2B, avenue du Cimetière – Crédit de construction (Fr. 7'385'000.--)**

=====

M. ANNEN présente le sujet : la Commune, propriétaire de droits à bâtir dans ce périmètre, est partenaire dans une promotion qui lui permettra de construire une allée de logements HM et d'accueillir le poste de la police municipale, actuellement locataire.

De plus, Lancy, minoritaire dans cette action, n'est pas soumis aux procédures AIMP.

Le Président demande s'il y a des objections à ce que l'arrêté soit voté, et que le descriptif erroné soit remis aux membres de la commission ultérieurement.

## Séance ordinaire du 8 mai 2014

Aucune opposition n'est formée à cette proposition.

Une discussion s'en suit et les questions suivantes sont abordées :

- Le ratio de 0,8 des parkings
- La collaboration avec la FCIL
- La soultte pour les logements HM
- La topographie de l'immeuble
- L'avis de droits AIMP
- Les procédures avec l'OLo
- Le système de l'entreprise totale
- Le gabarit R+6

Le Président procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

### Mme FLOREY BARDET présente le sujet :

M. LANCE nous indique que cette demande de crédit, qui était prévue en 2015, se rapporte aux frais d'étude et à la construction d'une allée qui appartiendra à la Commune et qui fait partie d'un projet de construction d'un immeuble piloté par un promoteur privé. Il s'agit de 20 logements en PPE et non HM ainsi que d'une arcade destinée au poste de la police municipale du Petit-Lancy.

M. RENEVEY précise que la Commune, qui ne dispose plus que d'une parcelle dans ce quartier, ne pourra réaliser qu'une allée sur les trois que comptera le nouvel immeuble. Elle l'achètera donc clé en main au promoteur.

Un commissaire s'étonne que la Commission des travaux ait accepté le crédit à l'unanimité, malgré l'erreur du descriptif, dès lors que les plans et le plan financier étaient corrects. Il s'interroge également sur le devoir de respecter une procédure AIMP pour une somme aussi élevée.

M. RENEVEY informe que la Commune vise à mettre en valeur son patrimoine financier et non administratif, que ce projet ne vise pas à construire des LUP, il n'est donc pas question de tâche publique. Donc la Commune n'est pas assujettie à l'AIMP et agit comme un promoteur privé. De plus le crédit de Fr. 7'385'000.-- ne dépasse pas le seuil prévu pour les marchés internationaux et la proportion des droits à bâtir détenus par la Commune est inférieure à 50%. Les conditions d'assujettissement à l'AIMP ne sont donc pas remplies.

Un commissaire souligne que ce n'est pas parce que le Conseil municipal a voté le budget qu'il faut ensuite accepter de voter un crédit d'investissement. Il rajoute que lorsque le budget a été voté, le Conseil municipal n'a pas vu en détail les plans de ce bâtiment. Sommes-nous à nouveau confrontés à un paquet ficelé présenté au Conseil municipal ?

M. RENEVEY reconnaît le risque juridique, mais selon l'avis de droit dont dispose la Commune la procédure choisie est correcte. Il souligne que la commune de Vernier a déjà pratiqué de cette manière sans aucun problème.

M. GUERITEY propose de s'assurer d'une porte de sortie, en rajoutant une clause au contrat, stipulant que dans le cas de remise en cause par un tiers de la décision d'adjudication hors procédure de marché public, la Ville se réservera le droit de résilier le contrat en ne payant que le travail effectué.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Plusieurs commissaires restent convaincus de la nécessité d'une demande d'AIMP pour un tel projet.

M. LANCE conclura que selon le plan financier, le loyer sera de Fr. 4'958.--/pièce/an.

L'arrêté est adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. ANNEN : j'aimerais être sûr d'avoir bien compris. Dans son rapport, Mme FLOREY BARDET nous annonçait que la commune allait construire un immeuble en PPE. J'aimerais être sûr que ce qui nous a été présenté en Commission des travaux est bien des logements HM.

M. MARTIGNANO : c'est le cas.

M. ANNEN : j'ai une question par rapport à la problématique des AIMP. Il est vrai qu'on s'est posé la question de savoir les effets que pourrait avoir le fait qu'il y ait un recours par rapport à un avis de droit qui a été demandé. On nous l'a signifié lors de la commission, mais chez certains commissaires et dans certaines discussions, il y a encore un doute car, malgré le fait qu'on soit minoritaire dans cette promotion, on ne serait pas soumis aux AIMP. Après les remarques des commissaires, d'autres remarques ont été faites. J'aimerais juste avoir une réponse concernant cette problématique.

M. RENEVEY : tout ce que je peux vous dire, c'est que l'avis de droit stipulait qu'à partir du moment où nous sommes minoritaires, et c'est largement le cas, dans cet exercice, à partir du moment où il ne s'agit que d'une seule allée sur la totalité des allées d'immeuble, la commune n'a pas à pratiquer une procédure AIMP. Je ne peux rien dire de plus que ce qui a été dit en commission et selon cet avis de droit que nous avons cité.

M. MIZRAHI : sur ce point, la majorité de notre groupe va finalement accepter cette construction de logements. En commission, nous avons émis des doutes non pas par rapport à la légalité de ne pas soumettre cette construction à la procédure AIMP, mais au niveau de l'opportunité, parce que du point de vue des finances publiques, il est quand même délicat, pour un crédit qui dépasse Fr. 7'000'000.—, de ne pas passer par une procédure AIMP sous prétexte que la majeure partie du projet est menée par des privés. Il me semble que, au niveau de la gestion des finances publiques, la procédure AIMP a aussi pour but de garantir la meilleure utilisation de ces deniers. Pour ces raisons, une partie de notre groupe s'abstiendra.

M. RENEVEY : une petite précision. Je rappelle une fois de plus que de toute façon un promoteur privé fait le même travail que la commune, il ne va pas chercher à payer le plus cher possible. Il va aussi essayer de trouver des économies pour sa construction. De nouveau, nous, en tant que partenaire minoritaire dans cette opération, nous profitons d'une économie d'échelle. A partir du moment où nous devons réaliser nous-mêmes cette allée, cela voulait dire une procédure avec des études, avec un avant-projet, avec une adéquation tant au niveau architectural qu'au niveau de la temporalité avec l'immeuble du promoteur et le nôtre. Et tout cela engendre des frais supplémentaires. Etre partie prenante dans un projet global est toujours intéressant d'un point de vue financier.

***L'arrêté 6b) est accepté par 27 oui, 0 non, 2 abstentions (voir annexe).***

**Séance ordinaire du 8 mai 2014****7) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séances des 11 février et 14 avril 2014 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

---

**a) Examen des subventions versées en 2013**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE nous rappelle la procédure d'attribution des subventions. Les associations doivent remplir un formulaire qui précise le budget, le but et comment le projet est suivi sur le terrain. Elles doivent également s'engager à donner un retour chaque année sur le projet, en amenant les preuves que ce dernier fonctionne et qu'il est suivi sur le terrain.

La commission revoit ligne par ligne l'analyse des subventions versées en 2013 dont je vous en épargnerai la lecture.

M. LANCE indique que ces chiffres sont définitifs.

**b) Audition de la fiduciaire BDO**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : concernant le rapport de l'ORPC, Organe de contrôle au Conseil intercommunal de l'organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy) pour l'exercice 2013, M. BOUSSAKOUK, expert réviseur agréé de la fiduciaire BDO, donne lecture des conclusions de l'organe de contrôle, qui recommande d'approuver les comptes, lesquels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

M. LANCE rappelle que l'ORPC regroupe les communes de Lancy, Onex et Confignon, que les comptes du groupement sont tenus par la Ville de Lancy et répartis ensuite dans les comptes respectifs de chacune des trois communes, au prorata de leur population.

Il ajoute que le Conseil intercommunal, dans lequel siègent les conseillers administratifs délégués à la sécurité des trois communes, a approuvé les comptes 2013 de l'ORPC Lancy-Cressy, lesquels ont respecté le budget 2013.

Concernant le rapport de l'organe de contrôle au Conseil municipal pour l'exercice 2013, M. BOUSSAKOUK donne lecture des conclusions de l'organe de contrôle, qui recommande également d'approuver les comptes.

Il ajoute que, cette année, l'organe de contrôle a procédé à un contrôle plus approfondi au niveau du service de la taxe professionnelle et a constaté que les taxations étaient correctement effectuées. Il en remercie d'ailleurs le service financier.

**c) Crédits supplémentaires 2013**  
=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE relève que, comme à l'accoutumée, la commission doit valider les crédits supplémentaires de l'exercice précédent. En 2013, les

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

dépassements se montent à Fr. 7'110'826.--. Ces crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'576'132.-- d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et Fr. 14'255'779.-- de plus-value enregistrée aux revenus.

La commission examine le document sur les écarts pour les crédits supplémentaires, dont je vous épargnerai la lecture.

Concernant le point 08, Immeubles du Patrimoine administratif, M. LANCE nous distribue une statistique sur le vandalisme de 2011 à 2013, document qui sera repris en commission de la sécurité. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une baisse de celui-ci.

Suite à une demande d'un commissaire, M. RENEVEY souligne qu'à ce jour il est difficile de faire des conclusions sur la consommation énergétique de la Commune. Il confirme qu'une baisse continue sera obtenue grâce à la connaissance des bâtiments et à une pléiade de mesures (régulations, audits, travaux, etc.) qui améliorent la gestion énergétique.

Au terme de l'examen des Commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. PERRIN : pour les Verts, les crédits supplémentaires sont nécessaires pour recapitaliser la CAP, couvrir des investissements importants réalisés dans les constructions d'immeubles et rénovations d'écoles. Donc, nous voterons l'arrêté.

*L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).*

**d) Examen des comptes 2013**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : la commission passe en revue les comptes 2013.

Un commissaire relève que la dette s'élève en 2013 à Fr. 107 millions, alors qu'elle s'élevait à Fr. 95 millions en 2011 et à Fr. 100 millions en 2012, que la commune engrange cette année presque Fr. 13 millions de bénéfices alors que la dette ne fait qu'augmenter. Il trouve dommage que les taux d'intérêts nourrissent les banques alors que les fonds de la commune pourraient être employés à meilleur escient.

M. LANCE confirme les dires du commissaire et rappelle que Fr. 30 millions ont été engagés en investissements pour 2013. Ce montant financé en grande partie par les excédents des années précédentes, un nouvel emprunt a été tout de même contracté en fin d'année. La commune a également profité de l'occasion pour couvrir le versement à la CAP, pour un montant de Fr. 5,8 millions, raison de l'augmentation de la dette. Il mentionne que son augmentation aurait été plus marquée si la commune n'avait pas eu à disposition les bonis des années précédentes en maintenant le même train d'investissement. Il souligne toutefois que la dette reste toute de même stable par rapport au montant des investissements.

Concernant le patrimoine financier, Mme AYMON, du service financier, nous explique que dans le cadre de l'introduction du MCH2 d'ici quelques années, une recommandation obligera la commune à évaluer le patrimoine financier selon une méthode qui sera uniformisée.

M. LANCE précise que le MCH2 est un nouveau plan comptable qui devrait être mis en place par toutes les communes d'ici 2016, afin que les immeubles du patrimoine financier administratif soient réévalués d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Un commissaire relève l'importante fortune immobilière de la Commune de Lancy. M. LANCE explique que la dette de Fr. 107 millions ne représente qu'une fraction de la valeur vénale des immeubles locatifs.

Un autre commissaire remarque que la dette représente malgré tout Fr. 2,5 millions d'intérêts par année.

Le Président relève qu'il est difficile au niveau compréhension qu'une commune puisse réaliser Fr. 12 millions de bénéfices en augmentant la dette de Fr. 7 millions.

M. LANCE précise que la dette de Fr. 107 millions était connue au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sachant que les recettes ne sont connues qu'à la fin du mois de février. Il faut tenir compte de la différence entre la réalité comptable au 1<sup>er</sup> janvier et la réalité des liquidités au moment où les recettes fiscales sont connues. La présentation des comptes n'est plus la même.

Un commissaire propose que le bilan comptable fasse ressortir les réserves de la commune et que la valeur de ses biens soit réévaluée. Ce qui permettra d'obtenir un bilan conforme en n'affichant pas qu'une dette de Fr. 107 millions au lieu de la fortune réelle de la commune qui comprend également la valeur des immeubles qui sont dans le patrimoine. Les emprunts en seront dès lors facilités.

Concernant le patrimoine administratif, M. LANCE rappelle que le bénéfice extraordinaire de Fr. 12,8 millions est dû à des éléments extérieurs à l'exercice courant 2013. La vente des actions de Télélancy pour un montant de Fr. 4,6 millions, les rétroactifs d'années antérieures à 2013 pour un montant de Fr. 6 millions et le non-dépensé de Fr. 1,83 millions.

Pour l'avenir des recettes fiscales, de nouveaux habitants emménageront dans la commune. Ces nouveaux arrivants seront de nouveaux contribuables mais représenteront également de nouvelles charges en lien avec les enfants, les écoles, les sports etc. Il est donc à espérer que les recettes fiscales soient toujours en phase avec l'augmentation des charges des prestations offertes à la population.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de l'arrêté. Celui-ci est accepté à l'unanimité

Mme GACHET CREFFIELD : le groupe démocrate-chrétien tient à exprimer sa grande satisfaction quant au résultat 2013 de la ville de Lancy. Ce résultat excédentaire est le résultat entre autres d'une gestion très rigoureuse des lignes budgétaires de chaque service de l'administration. Nous tenons ce soir à les en féliciter puisque nous parlons ici d'un non dépensé d'un peu plus de 1.8 millions de francs.

Nous tenons également à relever qu'il faudra rester prudent pour les prochaines années sur les prévisions des rentrées fiscales puisqu'on assiste à une diminution d'un demi-point de l'évolution de l'impôt estimé entre 2012 et 2013.

Concernant les investissements, le groupe démocrate-chrétien est très satisfait de constater que notre commune défend une politique d'investissement avec plus de Fr. 30 millions investis. Toutefois, nous tenons à rappeler que tout investissement nécessite un besoin de financement qui a pour répercussion une augmentation de la dette. Restons donc prudents.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs du service financier pour le travail de qualité qu'ils font au quotidien et souhaitons remercier tout particulièrement

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Mme AYMON pour la qualité et la précision des très nombreuses réponses données lors des commissions.

Finalement, le groupe démocrate-chrétien remercie notre Maire, M. François LANCE qui a su gérer à la perfection les finances de la ville de Lancy dans la grande lignée des magistrats PDC qui ont occupé ce dicastère depuis des décennies.

M. PERRIN : que dire après toutes ces louanges sur les comptes si ce n'est que la capacité d'autofinancement et le degré d'autofinancement sont également très hauts, et que c'est dans des périodes où on a des taux d'intérêts qui sont bas qu'il faut savoir investir.

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera ces comptes. J'aimerais revenir sur une ou deux choses que j'ai entendues. J'aimerais que l'on soit cohérent, quand on entend dans le rapport que la majorité du boni est due à des événements extérieurs, on ne peut pas dire que c'est uniquement la bonne gestion de la commune. Je ne doute pas qu'elle le soit. J'aimerais juste rendre attentif à la prudence qu'il faudra respecter par rapport à l'évolution de la dette, parce qu'il est vrai que pour l'instant, comme le dit M. PERRIN, les intérêts sont bas, on peut investir, on va avoir une augmentation de la population, contribuables supplémentaires il est vrai mais prestations supplémentaires également. Donc, restons quand même attentifs et ne tombons pas dans des petites choses qui nous font croire que tout va bien dans le meilleur des mondes, il y a quand même des choses auxquelles il faut être attentif.

Je remarque que depuis 7 ans, on n'arrête pas de nous dire que l'on n'a pas fait un boni, ce boni est dû uniquement aux années antérieures, depuis 6 ans les années antérieures, il faudrait faire l'exercice une fois de voir ce que l'on aurait vraiment gagné à l'époque, parce que l'on voit encore que les années antérieures nous rapportent encore pas mal par rapport aux rentrées fiscales.

M. MIZRAHI : j'aimerais aussi féliciter et remercier les services de notre administration municipale, et M. le Maire, François LANCE également, pour la tenue de ces comptes.

Sur l'appréciation politique, cela fait des années que l'on nous dit que tout va aller mal bientôt, etc. En réalité, on voit que les choses vont bien pour autant que l'on ait un maintien des recettes fiscales à un niveau suffisant par rapport au financement des prestations à la population.

Pour répondre à M. ANNEN, si l'on parle des événements extraordinaires, il faut tenir compte de tout et également des dépenses extraordinaires, notamment celles liées à la recapitalisation de la caisse de pension.

M. GOLAY : pour le Mouvement citoyen genevois, nous accueillons ces comptes avec une grande satisfaction puisqu'ils sont positifs pour la xième année de suite.

Comme l'a dit notre collègue ANNEN, cela fait des années que l'on nous dit que ces comptes seront certainement positifs pour la dernière année, que l'on a des menaces par rapport à beaucoup d'éléments extérieurs, que ce soit des équipements publics qu'il faudra peut-être prévoir, ceux de la Chapelle-Les Sciers sont quasiment déjà votés, mais il y aura par contre tous les équipements publics du PAV qu'il faudra se partager entre plusieurs communes et certainement une participation, on l'espère, de l'Etat par rapport à ce grand projet.

Nous allons bien devant quelques incertitudes, mais il est sûr que si cela doit continuer de la sorte, que chaque année on dégage des bonis comme celui-là, je pense que la nouvelle composition du Conseil administratif dans une année fera le nécessaire pour réduire la fiscalité.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. LANCE : quelques remarques habituelles que vous entendez chaque année. La dette au 31 décembre était de Fr. 107 millions, à ce jour par le jeu des amortissements, elle est redescendue à Fr. 104 millions.

Comme cela a été dit, on a engagé en 2013 pour Fr. 30 millions d'investissements. Ces Fr. 30 millions d'investissements, il faut bien les financer d'une façon ou d'une autre. Cela veut dire que l'on a quand même bien contenu la dette au vu de ces investissements.

Je vous rappelle que tout à l'heure vous avez voté presque à l'unanimité un montant de plus de Fr. 7'800'000.— sans broncher, cela veut dire qu'il faudra aussi financer cette somme d'une façon ou d'une autre, par les liquidités ou par le recours à l'emprunt.

Ceci dit la problématique des recettes fiscales, vous la connaissez aussi, nous établissons des budgets sur la base des recettes fiscales qui sont communiquées par le Département des finances et nous bouclons nos comptes également avec des estimations des recettes fiscales, mais aussi avec des rétroactifs d'impôts qui ont provoqué jusqu'à présent - et on peut s'en réjouir – des bonis. C'est vrai que la commune engage beaucoup de dépenses, heureusement nous avons une assiette fiscale qui est diversifiée et qui nous apporte chaque année une progression de recettes fiscales, ce dont nous pouvons nous réjouir.

M. ANNEN : j'aimerais faire remarquer à M. le Maire que si nous avons voté plus de Fr. 7 millions d'investissements sans broncher, comme il le dit, c'est qu'au regard des comptes, heureusement que nous avons le patrimoine financier et immobilier de la commune pour nous sortir des mauvais pas, parce que si vous les examinez un peu, sur la base des recettes, ces revenus financiers, venant du patrimoine immobilier de la commune, n'auraient pas ces résultats.

M. GOLAY : j'étais déjà dans les votations municipales 2015 et j'ai omis de remercier M. le Maire et les collaborateurs de l'administration.

***L'arrêté 7d) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

M. LANCE : au nom du Conseil administratif, je tiens à vous remercier encore une fois de ces votes unanimes pour les comptes 2013 et pour les crédits supplémentaires, qui témoignent aussi de votre confiance envers le Conseil administratif.

Je tiens à souligner l'excellent travail de la Commission des finances qui est présidée par M. MATHIEU. Je remercie également tous les services de la commune, en particulier le service des finances et de l'informatique.

**e) Examen et approbation du rapport d'activité 2013 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE passe en revue les principales activités qui ont occupé la FCIL en 2013 :

- Acquérir d'autres allées de l'Etoile-Palettes, ainsi que d'un immeuble à l'avenue des Morgines qui n'ont pas abouti à ce jour.
- Plusieurs négociations avec l'Office du logement.
- Un projet de construction de 2 immeubles locatifs dans le périmètre de l'Adret, un concours d'architecture est en cours.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

- Le PLQ de la Bâtie, qui a été validé par le Conseil d'Etat début 2014, négociation entre la FCIL et les propriétaires du périmètre dans l'espoir d'une construction d'un immeuble.
- Travaux de rénovation de plusieurs allées de l'Etoile des Palettes.
- Transformation d'un local en sous-sol à l'Etoile Palettes.
- Divers travaux dans les parkings souterrains de l'Etoile Palettes.
- Réalisation d'une déchetterie pour diverses allées.
- Les travaux de la Commission d'attribution des logements et de la commission des travaux, qui règlent les problèmes en cours.
- L'élaboration du budget 2014, qui fait ressortir un boni de Fr. 320'000.--.

Le Président précise que le Conseil de fondation est formé de M. LANCE, président, de six représentants du Conseil municipal (un par groupe) et de cinq experts.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

***L'arrêté 7e) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**f) Examen et approbation des comptes 2013 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : les commissaires ont reçu le rapport d'audit de la fiduciaire Michel de Preux et Associés SA. M. LANCE relève l'actif qui se monte à Fr. 45'917'000.--. Déduction faite du passif, les fonds propres se montent à Fr. 3'883'092.34.

Concernant le compte de pertes et profits, le total des produits s'élève à Fr. 3'070'000.-- . Il est principalement composé des loyers encaissés. Le total des charges s'élève à Fr. 2'349'784.--. Il comprend les charges des immeubles mais également les charges de fonctionnement de la Fondation.

Le bénéfice avant réserves Office du Logement, se monte à Fr. 720'692.-- pour les trois allées actuellement sous le régime LUP. La FCIL doit comptabiliser une réserve pour intérêts et une réserve pour travaux, qui se montent en 2013 à respectivement Fr. 233'000.-- et moins Fr. 65'000.--. Le résultat après réserves fait donc apparaître un boni de Fr. 552'000.--.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

***L'arrêté 7f) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).***

**g) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE précise que le sujet du MCH2 sera à nouveau abordé en Commission des finances, car il s'agit d'un nouveau plan comptable qui occasionnera un gros travail.

Le Président de la commission souhaite que la liste des associations qui ont des contrats de prestation soit transmise aux membres de la Commission des finances.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014****8) MOTION DES GROUPES SOCIALISTE-PLR-MCG-UDC « Vous êtes bien à Lancy – Une ville, une seule dénomination**

---

*« Considérant qu'il règne parfois une confusion au sein de la population lancéenne au sujet du Petit-Lancy et du Grand-Lancy qui sont souvent prises pour deux communes distinctes ;*

*Que depuis plusieurs années, divers projets (navette, passerelle) visent à réduire la barrière physique, matérialisée par le Val de l'Aire, existant entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy ;*

*Que de nombreuses associations, culturelles ou sportives, ont adopté la dénomination unifiée de « Lancy » (Lancy Natation, Musique de Lancy, etc.) et, par exemple, que les deux clubs de football ne forment maintenant qu'un seul club ;*

*Que des panneaux « Vous êtes bien à Lancy » ont été placés depuis plusieurs années aux différentes entrées routières de la Commune, que ce soit au Grand-Lancy ou au Petit-Lancy ;*

*Qu'il n'y a donc plus lieu de conserver des dénominations qui ne correspondent plus à la réalité de la Commune.*

*Le Conseil municipal de la commune de Lancy, siégeant le .....,*

**INVITE**

**Par ..... OUI, ..... Abstentions, ..... Non**

*Le Conseil administratif de Lancy à mettre tout en œuvre pour rendre possible l'unification du Petit-Lancy et du Grand-Lancy sous la même dénomination de « Lancy » et, notamment, à entreprendre les démarches nécessaires auprès :*

- Des services compétents de l'Etat de Genève, afin de faire changer les panneaux de signalisation placés à l'entrée de la commune pour que disparaissent les dénominations de Grand-Lancy et Petit-Lancy ;*
- De La Poste pour que 1212 Grand-Lancy et 1213 Petit-Lancy soient transformés respectivement en « 1212 Lancy » et « 1213 Lancy ».*
- De prendre toutes les mesures supplémentaires allant dans le sens souhaité par cette motion. »*

M. BELLEGO : c'est une motion à haute valeur symbolique puisqu'elle a retenu les intérêts de la presse récemment, donc c'est sûrement un sujet important.

En deux mots, de quoi s'agit-il ? D'aller dans le sens des mesures qui sont prises actuellement, qui vont être prises ou des études qui sont faites, pour supprimer cette barrière géographique entre le Petit et le Grand-Lancy. Cette motion vise à supprimer les dénominations actuelles de Grand et Petit-Lancy partout où elles peuvent l'être, dans les documents officiels, les panneaux, les codes postaux, etc.

La motion a été rédigée par le groupe socialiste, elle a été proposée à l'appui d'autres partis. Vu qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt commun, il n'y a pas de questions de clivage partisan. Elle a ainsi été co-signée par le parti socialiste, le PLR, l'UDC et le MCG.

Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

M. FONTAINE : pour le MCG, nous vous demandons de soutenir ce projet. En effet, depuis de nombreuses années, comme l'indiquent les panneaux à l'entrée de nos frontières, « On est bien à Lancy ».

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Néanmoins, nous demandons un amendement au texte qui nous est présenté. Nous souhaitons en cas d'acceptation du projet que soit rajoutée la fusion des deux zones bleues de parking en une seule, comme on l'a déjà demandé.

Je dirais en supplément que dans notre groupe, il a été difficile de convaincre tout le monde de ne faire qu'une seule dénomination et je pense que si vous allez dans notre sens, tout ira bien.

M. PROGIN : si fondamentalement, nous sommes également pour une commune unie, nous pensons que ce texte n'est pas forcément la bonne solution. Il parle de quoi ? Il ne parle pas de deux parties distinctes de la commune, mais juste de deux dénominations géographiques, le Petit et le Grand-Lancy.

Au surplus, si on lit la motion comme il faut, on se rend compte qu'on a complètement occulté le quartier de la Praille ou encore le quartier de la Chapelle. Ce sont donc d'autres parties dans notre commune pour lesquelles il faudrait faire d'autres motions. Nous pensons que ce sont des dénominations géographiques à l'intérieur d'une seule et même commune.

Par contre, nous ne serions pas du tout opposés à ce que, à l'instar de ce qui se fait dans le canton du Valais, il soit mentionné sur chacun des panneaux que ce lieu géographique se trouve à l'intérieur de la commune de Lancy. Par exemple, mettre « La Chapelle » et en dessous « Commune de Lancy ». On le voit à plusieurs endroits ailleurs en Suisse et ce n'est pas du tout gênant, cela rappelle l'unité de notre commune.

Pour ces raisons, nous soutiendrons un renvoi de cette motion en Commission de l'administration pour que l'on puisse en débattre et trouver une bonne manière de parler de l'unité de notre commune.

M. PERRENOUD : je soutiendrais cette motion socialiste, mais j'ai une question : comme nous devons changer tous nos documents officiels, carte d'identité, permis de conduire, chaque fois, l'adresse est inscrite sur ces documents 1212 ou 1213. Les changements doivent être faits dans les quinze jours. Ce ne sera plus « Petit », mais Lancy. Tous ces documents officiels, il faudra les changer et cela a un coût. Qui va les prendre en charge ? Les socialistes ou les habitants ? C'est une question qui n'est pas élucidée, elle n'est pas anodine.

Je suivrai peut-être le PDC pour renvoyer cette motion en commission car cela a un coût et je ne pense pas que toutes les familles puissent mettre ce prix-là juste pour changer une dénomination. Dans le fond, je vous soutiens, mais c'est une question que l'on devrait régler avant d'aller plus loin.

M. BONFANTI : si on peut comprendre l'objectif de la motion qui souhaite une unification du Petit et du Grand-Lancy sous la seule dénomination de Lancy, afin de renforcer le côté identitaire, on ne peut accepter les éléments mis en avant dans cette motion.

Pour nous, les motionnaires amalgament deux notions pourtant bien distinctes. D'une part la notion de commune et d'autre part la notion de localité. La commune est une division administrative et territoriale, Lancy est donc bien une commune, nous pourrions même parler de ville, puisqu'elle a plus de 10000 habitants. La localité, quant à elle, est un lieu de population. On parle de lieudits qui se caractérisent par un nom, les villages du Grand et du Petit-Lancy sont ainsi les centres de deux localités distinctes, ayant un espace géographique et une histoire qui leur sont propres et qui sont localisés dans la commune de Lancy.

## Séance ordinaire du 8 mai 2014

Prenons deux exemples pour appuyer notre propos : la commune de Plan-les-Ouates, qui fait plus de 10000 habitants, regroupe plusieurs villages et hameaux dont celui de Saconnex-d'Arve, de Saconnex-d'Arve Dessus, le village de Plan-les-Ouates, celui d'Arare et d'autres lieudits. Pour la commune ou ville de Veyrier, il est dénombré plusieurs villages et localités comme celui de Veyrier-village, le Petit-Veyrier, Sierne, le Plateau de Vessy et Pinchat.

En changeant les panneaux de signalisation placés à l'entrée de la commune et en faisant disparaître les dénominations des deux localités présentes sur la commune, nous estimons que cela va à l'encontre de l'évolution historique de la commune. C'est faire, d'une certaine manière, *tabula rasa* de ce qui caractérise et fait notre commune.

Nous pensons qu'il est regrettable d'effacer de la mémoire les deux localités présentes sur notre territoire et nous devrions à l'inverse mettre en avant que nous avons sur notre territoire deux localités avec leur spécificité et leur intérêt.

Une solution qui pourrait être envisagée, dont M. PROGIN a parlé, serait de compléter les panneaux de signalisation des localités à l'entrée de notre territoire par une indication « commune ou ville de Lancy ». Mais là encore, l'administration a installé il y a quelques années de cela des panneaux informatifs avec des photos répondant déjà à cette lacune.

Le groupe des Verts ne soutiendra donc pas cette motion et vous conseille de faire de même afin de respecter l'histoire de Lancy.

M. HAAS : en premier lieu, c'est rare que je souligne un grand moment de lucidité de M. PERRENOUD, donc je le fais, parce que quand il a, avec beaucoup d'objectivité, évoqué l'éventualité des coûts et de certains aspects, nous, on a aussi relevé que dans cette motion, on évoquait la modification des codes postaux et des appellations de nos offices de poste. Je crois qu'on a la mémoire courte parce que quand il s'agit de négocier avec le géant jaune, c'est compliqué et je ne suis pas sûr que demander aujourd'hui le changement de dénomination des offices de poste avec tout ce que cela implique, soit réalisable. C'est pour cela que le renvoi en commission permettrait aussi d'étudier l'aspect des frais – et là je rejoins clairement M. PERRENOUD et je l'en remercie.

Autre chose que je voulais dire : il y a un paradoxe. Beaucoup dans cet hémicycle se plaignent souvent de la globalisation, de l'amalgame, etc. au niveau de plein de choses. Aujourd'hui, on a des habitants qui s'identifient à leurs quartiers, qui les aiment et qui y sont attachés - « J'habite aux Palettes, j'habite au Petit-Lancy, j'habite à la Vendée, j'habite au Pont Rouge ». Et je vous rappelle que sur les panneaux, pour moi il n'y a pas de doute : Ville de Lancy, l'identité de la commune est claire.

Par contre, ce qui me semble intéressant pour nos habitants, le slogan est relevé aussi dans la motion « Vous êtes bien à Lancy », si vous prenez l'accès au Pont Rouge, vous êtes bien à Lancy et en dessous dénomination des quartiers Vendée, Bernasconi, Pont Rouge.

Le paradoxe avec cette motion, c'est que quelque part il y a des identités de quartier et de secteur qui sont très intéressantes et de la diversité naît la richesse, c'est une des plus-values de la Ville de Lancy. Au-delà des aspects qui ont été évoqués, je trouve qu'il vaudrait la peine de se poser la question de la légitimité de cette démarche qui est certainement une bonne idée de fond mais dont la réalisation et la véritable plus-value ne me paraissent pas justifiées.

M. GOLAY : pour le MCG, il est sage de renvoyer cette motion en commission pour étudier les différentes questions posées par M. PERRENOUD et au niveau législatif cantonal ou si éventuellement le Conseil d'Etat peut faire opposition. Je pense qu'il y a beaucoup d'aspects qu'on doit étudier par rapport à ce texte.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Lorsque j'entends que les gens sont très attachés à leur quartier, Palettes, Chapelle-Les Sciers, je pense qu'à Vernier, les gens sont tout aussi attachés à leur quartier et ils le disent assez : « je suis des Avanchets, du Lignon ». Que cela implique-t-il ? Cela implique qu'ils sont dans une commune, la commune de Vernier et c'est tout, ils ne vont pas se faire une guerre des tranchées parce qu'ils habitent des quartiers différents. Ce n'est pas du tout le cas. Je pense que c'est peut-être dans le passé une question historique, Petit-Lancy/Grand-Lancy, cela n'a plus lieu d'être.

Nous, on est tout à fait favorables à ce projet. Je pense que beaucoup de Lancéens, on peut même poser la question aux habitants, pour savoir ce qu'ils en pensent, ce n'est quand même pas quelque chose d'anodin ce que l'on propose aujourd'hui. Je ne sais pas si l'on peut le faire de cette manière, avec un vote, un référendum, à discuter en commission.

Je pense que le signe fort qu'il faut donner, c'est d'avoir dans ce texte, deux-trois éléments, nous on en a proposé un qui est d'unifier la zone bleue, cela peut être encore d'autres possibilités, mais je pense que c'est important de montrer une véritable volonté des autorités communales à faire ce que vous avez appelé auparavant une certaine unité. Je pense que c'est très important d'aller dans ce sens et de montrer, comme je l'ai dit, des signes forts avec le texte.

Pour le groupe MCG, on est d'accord de renvoyer ce texte en commission pour l'étudier et regarder tous les aspects juridiques, financiers et civiques par rapport à ce qui a été proposé par le groupe socialiste, le MCG, le PLR et l'UDC.

M. MIZRAHI : il y a un certain nombre de remarques qui ont été faites. Certaines qui méritent effectivement peut-être un examen en commission - on ne va pas s'opposer au renvoi en commission de cette motion - et d'autres qui me paraissent tout simplement des critiques de fond, qui sont peut-être légitimes, mais dont un débat en commission ne va pas nécessairement permettre de faire évoluer ces positions.

On sent bien que certains groupes sont contre, c'est leur droit le plus strict, mais je trouve dommage l'argument historique tout d'abord. Bien sûr qu'on a une histoire, mais on a aussi un avenir, on a aussi à un moment donné un choix à faire et si l'on fait des efforts pour, par exemple, diminuer les barrières géographiques pour améliorer les connexions en termes de transports, il semble quand même un peu étrange de dire que l'on veut continuer avec ces appellations et ne pas donner un signal un peu symbolique par rapport à l'unité de notre ville.

Si je reprends les différents éléments, d'abord il y a l'amendement du MCG sur les zones bleues. Là, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger. On était dans une motion qui avait une dimension symbolique et là on veut faire un combat, dénaturer la zone bleue. La zone bleue est destinée aux habitants et là la notion de quartier a toute sa valeur. Si l'on supprime et que l'on ne met qu'une seule zone bleue, elle n'aura aucun effet sur le sentiment d'unité de la commune, par contre, on n'aura plus cet aspect de zone bleue véritablement réservée aux habitants.

Sur la question des coûts qui a été soulevée par l'UDC, c'est clair qu'il ne faut pas imaginer que l'on va changer tous les papiers du jour au lendemain. On peut bien renvoyer en commission sur ce point, mais un changement de dénomination au niveau des numéros postaux doit devenir effectif petit à petit et non pas changer tous les papiers du jour au lendemain. Là aussi, au niveau financier, cela permet de répondre à votre préoccupation en prévoyant que le changement se fait petit à petit.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Il faut quand même distinguer deux éléments : d'une part les panneaux de signalisation. Là effectivement, l'idée qui est avancée par certains, notamment le PDC, pour ma part je trouve que pourquoi pas avoir à la fois l'aspect de quartier et en même temps l'aspect de ville. Mon quartier, ce n'est pas Grand-Lancy, mon quartier ce sont les Semailles. Les quartiers, c'est cela : la Vendée, la Chapelle et non pas Petit ou Grand-Lancy. Il faut être précis au niveau du vocabulaire, et vraiment distinguer « quartiers » et ces dénominations Petit et Grand-Lancy qui ne sont ni véritablement un nom de commune, ni véritablement un nom de quartier. C'est pour cela que cette dénomination pour les numéros postaux n'est pas logique, on ne parle pas de 1212 Les Semailles ou 1212 La Chapelle. Et c'est là qu'on retrouve cette distinction, ce fossé géographique qui est vraiment séparé par la rivière. C'est cela qu'il faut arriver à dépasser. C'est pour cela qu'au niveau des numéros postaux, il me semble préférable d'avoir un choix unitaire pour l'ensemble de la commune et ne pas garder cette dichotomie entre Petit et Grand-Lancy.

M. ANNEN : je reviendrai, comme M. MIZRAHI, sur une ou deux déclarations qui ont été faites.

Il est clair qu'on ne va pas s'opposer à un renvoi en commission.

Deux ou trois petites choses. Quand j'entends certains groupes qui s'attachent à l'histoire, je rappellerai que si l'on était attaché à l'histoire, on serait encore en train de se chauffer à l'énergie fossile et je sais que ce sont certaines valeurs que vous ne défendez pas. Il faut aussi un peu évoluer et le fait d'évoluer et d'avancer, ce n'est pas oublier les traces historiques.

A partir de ce moment-là, je vais dans le sens de M. MIZRAHI. Une appartenance, c'est un quartier. Un quartier, ce sont les Semailles, les Palettes. Vous l'avez dit, M. HAAS, on arrive « Bienvenue à Lancy, la Vendée, Pont Rouge ». Pas « La Vendée, Pont Rouge, quartier du Petit-Lancy ».

Je trouverai regrettable de ne pas avancer dans ce dossier quand on voit que les guerres de clocher qui me paraissent encore plus ancrées que celle-là, avec les deux clubs de football dont j'étais membre et je vais être clair, au départ, j'étais un opposant à la fusion, il y a une quinzaine d'années, devant l'absence de vrais objectifs. A ce moment-là, je pense que l'on doit arriver à aller dans une intégration.

On parle de globalité, je ne vois pas en quoi le fait d'être tous sur la même commune, c'est une globalité, une globalisation, une mondialisation. On reste dans des quartiers, avec une appartenance à des quartiers, mais nous ne sommes qu'une seule commune, nous ne sommes qu'une seule ville.

De nouveau, est-ce que l'on va faire payer des impôts au gens au Petit-Lancy différents qu'au Grand-Lancy par rapport aux prestations ou aux investissements. On est tous sur la gestion de la même commune et je pense que cette appartenance, on le voit clairement quand des gens nous demandent où se trouve la Mairie du Petit-Lancy. Les gens pensent qu'il y a deux communes distinctes.

A un moment, si cela ce n'est pas avoir un problème au niveau de la volonté que nous avons, alors faites voter, les Verts, la scission de cette commune. Prenons la commune du Petit-Lancy, la commune du Grand-Lancy et peut-être qu'en 2015 tout le monde trouvera sa place dans chacun des Conseils administratifs qui se trouveront en haut et en bas.

Mais nous soutiendrons un renvoi en commission.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Mme RICHERT : personnellement, ce qui m'apparaît sous-jacent à cette motion, c'est le souhait d'une meilleure communication entre les deux Petit et Grand-Lancy. Je vais faire un lien avec l'histoire de notre commune : déjà, les conseillers municipaux du 19<sup>e</sup> siècle ont eu à cœur de créer le premier pont, parce qu'en fait le passage entre le Petit et le Grand-Lancy se faisait par une simple planche. Donc, cela ne date pas d'aujourd'hui de créer un meilleur passage, un meilleur déplacement, de meilleures allées et venues entre les deux entités de la commune. D'ailleurs, nous, nous avons aussi envie de créer une meilleure voie, je le rappelle, avec l'amélioration du pont de Lancy, avec éventuellement une passerelle qui passerait au-dessus de l'Aire pour les piétons et les cyclistes. On est encore dans ce désir d'améliorer les allées et venues entre les deux entités.

Je me demande si le fait de rayer le terme Petit et Grand-Lancy va apporter une solution. Je vois beaucoup plus l'envie de créer plus d'activités, plus de rencontres entre les deux parties - si l'on veut parler de parties, mais je n'en ai pas envie - créer plus de manifestations. Par exemple, avec M. HAAS, nous avons envie d'allier plus culture et sport qui serait ouvert à tous les Lancéens. Cela ne va pas pouvoir se faire cette année, mais c'était dans l'optique d'améliorer la rencontre entre les gens. La balade des associations qui se fait chaque année et qui va avoir lieu pour la quatrième fois cette année est organisée par deux habitants du Petit-Lancy et une habitante du Grand-Lancy, ce sont des rencontres entre nous et qui favorisent les liens.

Cela me paraît beaucoup plus important de rechercher des moyens de se rencontrer, avoir des activités communes, avoir plus de projets ensemble, plutôt que de rayer des noms. Habitants du Petit-Lancy et habitants du Grand-Lancy, on est des Lancéens, c'est tout. Cela ne me paraît pas quelque chose de si important d'avoir à rayer ces deux termes. Si c'est important de redire que c'est une seule commune, peut-être faut-il plus agir lorsque on reçoit les nouveaux naturalisés, lorsque les nouveaux Lancéens arrivent, il faudrait peut-être mieux mettre les points sur les i, être plus clair sur le fait que c'est une seule commune.

Je me dis aussi pour retrouver un lieu, dire que c'est au Grand-Lancy ou au Petit-Lancy, cela permet de retrouver, de situer et d'aller et venir plus facilement. Il me semble que tout tourne autour du fait qu'on a besoin de se rassembler, on a besoin de se retrouver plus ensemble, valoriser plus le fait que nous sommes tous des Lancéens.

M. PROGIN : en préambule, concernant M. ANNEN et son aversion pour l'histoire, je ne fais pas partie des Verts, mais je pense comme eux qu'il n'est pas inutile de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Ensuite, pour l'exemple de M. GOLAY concernant Vernier, je pense que c'est un bon exemple parce qu'à mon avis c'est le même exemple que celui de M. BONFANTI concernant Veyrier et Plan-les-Ouates. C'est exactement la même chose pour les Avanchets, quand on entre aux Avanchets, il y a un panneau sur lequel est inscrit « Les Avanchets ». C'est une localité qui est à l'intérieur de la commune de Vernier. Comme l'a très bien dit M. GOLAY, ils sont de Vernier. Je pense qu'il n'y a pas du tout de dichotomie à avoir des dénominations de localités, comme le disait M. BONFANTI, dans la même commune.

Encore une fois, on parle du Petit et du Grand-Lancy, il a été occulté qu'il y a d'autres lieux géographiques dans notre commune, il y a La Praille, il y a aussi des panneaux « La Praille », il y a un numéro postal la Praille, pour ceux qui ne le savaient pas, « 1227 La Praille », cela existe. On dit qu'il y a des quartiers et des dénominations, par exemple Les Semailles, La Chapelle. La Chapelle pour mémoire, c'est aussi une dénomination géographique et elle n'a pas été citée dans la motion.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Enfin, pour toutes ces raisons, je pense que votre proposition initiale de renvoyer cette motion en Commission de l'administration pour en parler et pour parler d'autres possibilités de l'unité de notre commune est la meilleure des solutions.

M. BONFANTI : je trouve dommage que l'on parle d'unir notre commune, alors qu'elle est déjà unie. On parle comme si on allait fusionner notre commune, mais c'est déjà une commune.

Ce n'est pas difficile à comprendre, on a deux localités sur la commune de Lancy : il y a la localité du Grand-Lancy qui a pour centre le village du Grand-Lancy et nous avons la localité du Petit-Lancy qui a pour centre le village du Petit-Lancy. Nier cette évidence, vouloir faire disparaître ces deux localités, c'est nier l'histoire, c'est nier tout ce qui a constitué en fait la commune de Lancy.

Pour moi, c'est un manque de respect pour les personnes qui ont créé cette commune et l'évolution qu'elle a eue jusqu'à présent. Vous fusionnez deux localités, pourquoi ? J'ai un peu de mal à comprendre. Tout cela pour dire que c'est une seule commune. Les gens comprendront qu'on est une seule commune. Moi, cela fait 38 ans que j'habite ici, on m'a demandé, à trois ou quatre reprises, où était la Mairie de Lancy. J'ai expliqué qu'elle était localisée dans la localité du Grand-Lancy, comme cela se passe dans le canton de Vaud, dans le canton du Valais, dans de nombreuses communes, où il y a plusieurs localités. En plus, les personnes qui m'ont posé la question ne sont pas des habitants de Lancy, mais des gens qui viennent de l'extérieur.

J'ai de la peine à croire qu'il y a des habitants de Lancy qui ne savent pas où se trouve la Mairie de Lancy. Je veux bien croire qu'une ou deux personnes qui viennent de déménager ne le savent pas, mais la plupart des gens qui sont là depuis plusieurs années savent où se trouve la Mairie.

Pour revenir sur ce qu'a dit M. MIZRAHI qui trouvait illogique qu'on ait deux codes postaux, 1212, 1213, oui c'est logique puisque l'on a deux localités et qu'on attribue un code postal pour chaque localité d'habitude. De manière générale, cela se passe comme cela. Une partie du code postal 1213 se trouve à Onex, c'est vrai, mais de manière générale cela se passe comme cela.

Vouloir faire disparaître cela, je le conçois très mal. Je comprends l'idée générale qui est de dire qu'on doit se réunir, mais il y a d'autres solutions que de faire cela.

Prenons un exemple tout bête, imaginons qu'il y ait partout des panneaux « Lancy », et que l'on fait disparaître les panneaux indiquant Grand-Lancy et Petit-Lancy, comment va faire la personne qui vient de l'extérieur de Lancy et qui souhaite aller dans le village du Grand-Lancy ? Expliquez-moi comment elle va faire puisqu'il n'y aura plus du tout de signalisation indiquant la direction du Grand-Lancy. Il faut être logique, les panneaux de signalisation servent à signaler une localité. Si l'on fait disparaître deux localités dans une commune, comment va-t-on s'y retrouver ?

M. PERRENOUD : quand le PDC parle de lucidité, malheureusement je suis obligé de revenir là-dessus, mais la lucidité, selon les dernières votations, on voit que la plupart du peuple suisse est quand même assez lucide.

M. MIZRAHI m'a rassuré parce qu'au niveau réglementations et lois, il me semble que l'on doit changer nos permis et pièces officielles dans les 14 jours. Si M. MIZRAHI a un avis de droit et me dit qu'on pourra échelonner cela dans les années à venir, s'il peut me rassurer et me donner une vingtaine d'années pour changer mes papiers, ce serait très bien.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Par contre, si la motion n'est pas renvoyée en commission, je demanderai un vote nominal, car je ne voudrais pas que la population m'associe à des frais supplémentaires qu'elle devra prendre en charge.

M. MIZRAHI : je ne vais pas me répéter, j'ai déjà donné mon avis, mais dans ce genre de situations, quand il y a des changements d'appellation, cela prend toujours quelque temps, les choses ne se font pas du jour au lendemain. Si M. PERRENOUD a changé d'avis entre le moment du soutien de la motion et maintenant, là je ne peux pas trop l'aider.

Trois éléments qui me semblent importants : on a cité la commune de Vernier. J'ai beaucoup de respect pour cette commune, mais est-ce que c'est vraiment le modèle que l'on veut suivre en termes d'unité ? Je pense que c'est une commune qui a un enjeu un peu similaire au nôtre, voire même encore accru, c'est une commune très composite et traversée par de grands axes routiers, ce n'est peut-être pas l'Aire, mais ce sont d'autres éléments urbanistiques qui font que la commune est scindée au niveau de son tissu urbain et comme nous, ils essaient d'entreprendre des mesures pour remédier à cela et renforcer l'unité de la commune.

Le deuxième élément est celui du langage. Ma préopinante verte a parlé de la question des naturalisés et du fait qu'il faudrait peut-être donner plus d'explications, une bonne façon pour créer cette unité dans les têtes, c'est quand même de faire évoluer le langage.

Cela me conduit à mon dernier point par rapport aux localités, et c'est le point central dans cette affaire. M. BONFANTI nous dit qu'il y a deux localités. Mais non, en fait – et là je rejoins le point de vue qu'a donné le PDC – il y a bien plus que deux localités. On ne peut plus dire aujourd'hui qu'il y a seulement deux centres, le village du Petit-Lancy et le village du Grand-Lancy. Est-ce que l'on peut dénier, par exemple, aux Palettes, un certain caractère de centralité ? Peut-on dénier à d'autres quartiers de la commune qui sont aussi en développement un certain caractère de centralité ? Non, je ne pense pas, il y a plus de deux localités dans cette commune et c'est aussi cette reconnaissance de diversité qu'on a en ne restant pas focalisé sur cette dichotomie Petit et Grand-Lancy mais en disant qu'il y a une multitude de quartier - Chapelle, Praille, etc. - qui sont dans une même ville de Lancy.

M. MARTIGNANO : M. FONTAINE, votre groupe maintient-il son amendement ?

M. PROGIN : sur la forme, ne devrait-on pas voter d'abord le renvoi en commission ?

M. MARTIGNANO : M. PROGIN, je vous remercie, quand vous serez président, vous ferez comme vous voudrez, mais pour l'instant vous me laissez encore faire comme j'ai envie. Je posais juste une question pour savoir si on allait voter un amendement d'abord, un renvoi en commission ou une annulation du tout. D'abord je pose une question et ensuite je déciderai quoi faire. Je vous remercie de vos bons conseils.

Ce n'est pas la première fois que vous me faite le coup, cela m'exaspère, et comme c'est ma dernière séance, je me permets de vous répondre, même si ce n'est pas très protocolaire.

Comme le groupe MCG a proposé un amendement avant de nous faire accepter cette motion ou renvoyer en commission, je vous prie de bien vouloir voter sur l'acceptation de l'amendement.

M. GOLAY : pour nous, nous déposerons l'amendement en commission, mais je tiens à préciser que ce sera un élément essentiel pour que l'on soit d'accord sur le reste.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. MARTIGNANO : c'était ma question. Donc, nous passons au vote de la proposition de renvoi en Commission de l'administration.

*La proposition de renvoi en Commission de l'administration, affaires économiques et communication de la motion est acceptée par 20 oui, 4 non, 6 abstentions (voir annexe).*

**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séance du 31 mars 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

---

**a) Audition des représentants de la Fondation Lancy-Médias**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : les commissaires reçoivent des représentants de la Fondation Lancy-Médias pour avoir un point de la situation, depuis sa création le 1<sup>er</sup> octobre, qui pourrait devenir annuel.

M. SCHOUWEY, Président de la Fondation, présente M. Nicolas RUFENER, vice-président de la Fondation et Président de la Commission des finances, M. Dominique VON BURG, membre du comité de la Fondation et Président de la Commission programmes et développement.

Le travail de la Fondation a commencé début octobre par des actions essentiellement administratives.

Deux commissions ont été créées, la Commission des finances et la Commission des programmes et développement.

Le premier objectif défini est la recherche de solutions de financement potentiel afin de pérenniser la TV locale. Plusieurs pistes sont actuellement étudiées dont les systèmes de diffusions à développer, les synergies à trouver avec différents partenaires sur le marché ou des prestations à proposer à d'autres communes.

M. RUFENER souligne que le travail de la Commission des finances est triple :

1. Analyser la structure actuelle et établir plusieurs budgets selon les différentes hypothèses de travail.
2. Recherche de solutions pour augmenter les recettes et diminuer les coûts.
3. Respecter les contraintes de la législation fédérale.

M. VON BURG indique que la Commission des programmes et développement travaille sur deux axes :

1. Reconstitution du Conseil consultatif qui se réunira pour sa première séance le 20 mai.
2. Assurer la qualité des programmes par l'élaboration d'un cahier des charges pour la direction de Lancy TV qui servirait de base à la mise au concours, début 2015.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Les questions des commissaires abordent les thèmes suivants :

- La neutralité journalistique qui sera fixée dans le nouveau cahier des charges.
- Le financement global et non-spécifique de la commune dans le respect des règles de l'OFCOM.
- Les contraintes de l'OFCOM pour l'indépendance d'une TV locale.

**b) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : la distribution de la charte éthique de la Ville de Lancy et le fonctionnement des séances à aborder lors de la révision du règlement constituent les divers clôturant la séance.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 avril 2014**  
**Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Dérogation à l'indice d'utilisation du sol (35.23%) sur la parcelle 2182, fe 28, Lancy, pour la construction de 3 villas mitoyennes au chemin des Verjus 42**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI indique qu'il s'agit d'une information traditionnelle que le Conseil administratif donne à la commission. Il est simplement précisé que ce projet comporte trois villas semblables, avec des panneaux solaires.

**b) Information sur le concours du projet d'hôtel industriel d'entreprises au chemin Louis-Hubert 2**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle brièvement l'historique de ce périmètre, s'agissant, à l'époque de densifier cette parcelle en zone industrielle et artisanale. Initialement, il y avait aussi une demande des artisans du quartier des Marbriers qui, voyant leur secteur dévolu à des logements, souhaitaient pouvoir se mettre sous le viaduc des Grandes-Communes pour pouvoir y stocker leur marbre notamment.

M. GUERITEY précise ensuite aux commissaires que dans le cadre de la nouvelle loi, ce secteur a été identifié comme étant prioritaire pour le transformer en zone d'activités mixtes, ceci notamment en lien avec le déploiement du PAV, certains artisans qui sont censés déménager ne voulant pas aller aussi loin qu'à Vernier ou Meyrin.

Il précise encore que le projet lauréat, issu d'un concours très intéressant et qui a connu un grand succès, va permettre une réalisation en trois tranches, qui comprendra également des activités de service, crèches et restaurants.

Enfin, les espaces prévus pour les marbriers sous le pont seront examinés à terme. Les places de stationnement où se trouvent actuellement des caravanes ont des baux qui seront résiliés.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014****c) Développement des parcelles de la Ville de Lancy au chemin du Bac**  
=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, le Conseiller administratif indique aux commissaires que c'est M. BARRO, promoteur, qui aimerait développer cet endroit en 3<sup>ème</sup> zone. Il a donc approché la commune pour savoir dans quelles mesures ses clients pouvaient s'associer à la Ville de Lancy pour construire des logements.

Le but est d'arriver à un plan localisé de quartier, comptant principalement du logement et des activités artisanales au rez-de-chaussée, qui sera ensuite soumis au processus habituel. Il est présenté un exemple des habitations prévues, qui auront un côté innovant, en élargissant le parc à disposition des habitants et faisant disparaître une route peu fréquentée.

Il est encore précisé pour information que les conjoints possèdent 42% de la surface totale, que la part de Lancy est de 37,6 % et qu'il y a encore trois autres petits propriétaires. Enfin, une séance réunissant les propriétaires et la responsable de l'office de l'urbanisme a eu lieu le 27 février pour traiter de ce projet.

**d) Quartier des Semailles – Etat d'avancement de l'avant-projet du PLQ du secteur de la boucle des Palettes**  
=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule et avant de recevoir Mme GIRAULT, la directrice générale de l'Office de l'urbanisme, M. BAERTSCHI fait une brève orientation : l'intitulé de ce point n'est plus tout à fait d'actualité, puisque de nombreuses études ont déjà été réalisées, dont découlent plusieurs conséquences. Il rappelle notamment que le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour relayer les préoccupations des élus lancéens notamment sur la question du plan directeur de quartier des Semailles.

L'arrivée du tram par ce tracé va influencer fortement le secteur F, ce qui induit la modification des accords antérieurs entre la Ville de Lancy et le Canton.

Mme GIRAULT, accompagnée de M. GAUTHEY chef de service du secteur Lancy, et de M. CHRISTIN, chef de projet responsable du suivi des études relatives au tram, présente un point de situation, qui peut se résumer ainsi :

- Elle relève que les travaux relatifs au PLQ de la boucle des Palettes n'ont pas débuté.
- Elle rappelle brièvement les grandes étapes du dossier, soit l'approbation du PDQ en mai 2012 par Lancy et en mars 2013 par le Conseil d'Etat, sous réserve d'études complémentaires sur la mobilité.
- Les cinq PLQ approuvés en 2013 par le Conseil d'Etat sont entièrement conformes au PDQ et avancent bien.
  - Concernant le 6<sup>ème</sup> secteur qui nous occupe, beaucoup d'incertitudes demeurent en raison de l'avant-projet du tram.
  - Au niveau du calendrier, une information importante : l'avant-projet sera finalisé en juin 2014, les études seront transmises à la Confédération en mars 2015 et le dépôt définitif à l'Office fédéral des transports est prévu en juillet 2015.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

- En lien avec le besoin de la boucle d'échanges entre les lignes 12 et 15, différentes esquisses ont été faites concernant les formes urbaines compatibles avec ce type de boucle, avec en toile de fond l'idée de travailler parallèlement le PDQ et le PLQ afin qu'ils progressent de concert.
- L'objectif serait, après la mise en place d'un comité de pilotage ville-canton, de disposer en décembre 2014 d'un rendu du projet urbain compatible avec le PDQ et le PLQ.
- Elle mentionne à ce titre la possibilité d'intégrer le mandataire qui avait élaboré le PDQ à un mandat qui porterait spécifiquement sur ce projet urbain du secteur modifié.

Après ses explications, les questions sont lancées et les préoccupations des commissaires peuvent se résumer ainsi :

- Il doit être possible d'élargir le secteur de l'autre côté du chemin des Palettes, la densité perdue en logements dans la zone ferroviaire pourrait être reportée, un changement d'affectation de zone pourrait-il être envisagé ?
- Mme GIRAULT répond que cela fera partie du mandat d'études de l'avant-projet du PLQ et que la commission pourra exprimer ses souhaits au sein du comité de pilotage.
- Sur cette question assez fondamentale, elle précise encore que l'avant-projet du tram fixera un trajet et qu'il aura peu de marge de manœuvre. Les questions d'aménagement seront étudiées.
- Les délais prévus semblent très courts et il semble que la Ville de Lancy n'ait plus vraiment de marge de manœuvre ?
- Mme GIRAULT confirme que concernant le tracé du tram, le projet devrait bien être achevé en juin 2014, et que, dans ce cadre, des invariants ne pourront plus être contournés. Elle redit que c'est en matière de projets urbains que des options sont envisageables, et qu'il doit par exemple être possible de concevoir une place agréable à l'intérieur de la boucle plutôt qu'un pôle d'échanges strictement fonctionnel.
- Les invités rappellent encore les contraintes d'exploitation et d'interconnexion entre les lignes 12 et 15 et le fait que les TPG sont attachés au tracé de cette boucle qu'ils estiment fonctionnelle.
- M. GUERITEY intervient pour dire que son service s'implique dans ce projet et qu'il demeure par ailleurs la question du financement de l'espace public à l'intérieur de la boucle.
- Un commissaire rappelle que ce pôle d'échange est une conséquence du fait que Carouge avait décidé, il y a 6 ou 7 ans, de récupérer les surfaces des boucles du Rondeau. Il ne comprend pas l'absence de réflexions sur les problèmes d'implantation du pôle d'échanges aux Palettes, avec pour conséquence qu'aujourd'hui, c'est Lancy qui n'a plus de marge de manœuvre.
- MM. CRISTIN et GAUTHEY indiquent encore que si le principe de la boucle a été déterminé à l'été 2012, ni son tracé précis ni son ampleur n'étaient connus, et qu'il ne faut pas oublier non plus que l'offre de services engendrent certes des contraintes et

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

des nuisances sonores, mais que cette nouvelle offre présentera aussi des avantages dont les architectes urbanistes sauront tirer profit.

- Lors de la séance du 6 octobre 2013, les deux projets du pôle d'échanges du CEVA au Bachet et celui de la boucle du tram aux Palettes avaient été présentés par deux équipes séparées. Cette séparation des présentations pouvaient laisser penser à un manque de cohésion des projets d'une importance aussi stratégique. Mme GIRAULT pense que les services de l'Etat feront la connexion entre les deux sites et elle précise sur la lancée que la collaboration est très étroite entre son département et la direction de la mobilité.
- Des informations sont encore apportées sur la nature des gares du Pont-Rouge et du CEVA, sur les contraintes auxquelles les trams sont soumis par la législation de l'office fédéral des transports et sur la durée d'investissement du parc de véhicules, avec toutes les contraintes liées à ces achats et à des processus techniques très longs liés à l'acquisition des trams y compris les projets de trams bidirectionnels.

M. HAAS : je demande l'ouverture du débat sur ce point.

M. MARTIGNANO : quelqu'un s'oppose-t-il à cette proposition ? Ce n'est pas le cas.

M. HAAS : merci M. le Président, je vous remercie de cette confiance car il s'agit d'un grand projet Ville de Lancy. Pour l'historique, je rappelle que quand nous avons déposé la résolution qui demandait à notre Conseil administratif d'interpeller formellement le Conseil d'Etat sur les conséquences de cette modification de cette boucle des Palettes, certains s'étaient offusqués de la virulence de notre réaction, eu égard à des aspects qui avaient été évoqués en Commission de l'aménagement en octobre 2013 où certains voyaient des détails qui étaient liés à des aménagements très paysagers à la hauteur des marchepieds du tram. On voit aujourd'hui qu'on est sur une dimension de projet et surtout une avancée de calendrier qui ne laisse quasiment aucune marge de manœuvre à la Commune et à vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, mes collègues de cet hémicycle.

Pour moi, l'idée c'est que, alors même qu'il y a eu un processus législatif très long que vous connaissez - il y a même eu des remises en cause très fortes à l'époque sur l'ensemble de ce PDQ - aujourd'hui on voit qu'il y en a toute une partie qui continue d'être modifiée de manière fondamentale et que l'on n'a encore pas la quittance formelle de pouvoir être des acteurs de ce changement.

Je m'adresse, par rapport à cette réaction et à ce débat, à notre Conseiller administratif, puisque dans son intervention, Mme GIRAULT – et je l'ai repris dans le rapport – a clairement fait état d'un groupe de travail qui associerait la représentation de la Commune de Lancy avec les organes du Canton, avec un cahier des charges de ce groupe de travail et un calendrier serré qui doit être respecté. J'aimerais que l'on ait quelques nouvelles par rapport à ce calendrier et à ces enjeux, s'agissant de quelque chose de fondamental pour le développement de ce quartier.

M. BAERTSCHI : vous auriez pu me le demander avant, le débat risque d'être court, car je n'ai pas de nouvelles de ce côté-là.

M. MIZRAHI : je ne veux pas rallonger le débat qui semble devoir être très court, mais je ne peux qu'aller, dans une grande mesure, dans le sens de ce qui vient d'être dit, il faut que la commune se montre proactive. Moi, ce qui me frappe en voyant ce schéma et en écoutant attentivement les paroles de mon collègue, c'est l'emprise par rapport au PDQ et vous savez qu'on a pas mal discuté des PLQ ici.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Je me permets, au risque de me répéter un peu, de rappeler ces quelques éléments historiques : on a dû, en septembre 2012 sauf erreur de ma part, se déterminer sur les quatre PLQ, le PLQ tout au nord du périmètre n'étant pas contesté. Là, on était saisis d'un certain nombre de propositions des habitants de ce quartier, ou en tout cas une grande partie, qui contestaient l'aménagement par barres et qui souhaitaient un aménagement en front de rue, avec des cours intérieures, vous vous souvenez de ces discussions. On nous a dit : « ah non, c'est beaucoup trop tard, ces gens n'ont rien compris » et malgré la position majoritaire, voire unanime, on avait réussi à se mettre d'accord et à envoyer un texte au Canton sur lequel le Conseil administratif n'était pas très convaincu. Ensuite, le Canton a dit « on s'en fiche totalement de cette prise de position du Conseil municipal demandant de tenir compte des souhaits des habitants ».

Il s'est alors passé près d'une année avant que le Conseil d'Etat n'avalise les plans localisés de quartier, ce qu'il a fait en fin d'année 2013, me semble-t-il. Cela veut dire qu'ils savaient déjà qu'il y aurait un problème, puisque apparemment la décision par rapport à la boucle remonte à 2012. Malgré cela, le Conseil d'Etat a temporisé pour finalement confirmer encore qu'on continue à aller dans cette direction.

Depuis lors, le Grand Conseil est saisi d'une motion qui a été introduite notamment à l'instigation des habitants du quartier, et une procédure judiciaire est en cours. Cela veut dire que la situation est totalement bloquée. En plus de ce blocage, on sait déjà que, même si politiquement ou juridiquement ils devaient donner tort aux revendications des habitants, on devrait reprendre la chose parce que l'impact de la boucle du tram est énorme, sans compter aussi le fait qu'il y a un problème au niveau de l'entrée du quartier, au sud du périmètre, à l'angle chemin des Semailles/chemin des Palettes. C'était l'entrée du quartier prévue, mais il y a l'emplacement des lignes de tram au niveau de ce carrefour, sur le côté nord en direction du périmètre concerné.

Moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'on ne se mette pas autour d'une table pour essayer de profiter de cette occasion pour mettre les choses à plat et aller de l'avant avec des PLQ qui vont tenir la route par rapport à ce nouvel élément. Sinon, j'ai peur que cela dure encore des années, le temps que l'on se mette d'accord sur la boucle du tram, que rien ne bouge au niveau de la construction de logements et ensuite, le cas échéant, qu'on doive réadapter toute la planification au niveau de la construction de logements.

Ce sont des retards au niveau du tram, si on ne se met pas autour de la table maintenant, parce qu'il y aura des blocages après, c'est déjà écrit, au niveau de la construction de logements. Je ne peux que déplorer si le Conseil administratif ne se montre pas un tout petit peu proactif pour essayer d'obtenir de l'Etat, et pas seulement attendre que l'Etat nous contacte, qu'on se mette autour de la table et qu'on essaie de trouver des solutions pour aller de l'avant sur ce dossier.

M. BONFANTI : je partage ce qui vient d'être dit et ce que M. HAAS a dit. Ce que je propose, c'est d'avoir une séance extraordinaire du Conseil municipal où nous inviterons les deux Conseillers d'Etat en lien avec la mobilité et l'aménagement, on invite aussi les chefs de service de l'Etat pour qu'ils viennent nous expliquer quelle est la raison, ils étaient au courant de cette mise en place de l'infrastructure, cette logistique, ils n'ont rien dit du tout, ils savaient très bien qu'on travaillait depuis des années sur un plan directeur de quartier. On aimerait savoir, en résumé, qui est responsable de ce problème.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Au lieu de demander des séances de travail dont on ne fait pas partie et où on ne peut pas s'expliquer. Mark MULLER était venu en Commission de l'aménagement et nous avait expliqué plein de choses. Donc pourquoi ne pas demander à ces messieurs de venir s'expliquer devant nous.

Moi, c'est ce que je demande.

M. PYTHON : j'ai une question technique. Tous les nouveaux trams qui sont commandés sont des trams bidirectionnels, ce qui fait que quand la boucle de rebroussement sera faite, pour autant qu'elle se fasse, elle sera inutile.

M. HAAS : M. BAERTSCHI, vous m'excuserez, je n'ai pas voulu vous prendre de court en vous posant la question ce soir, mais eu égard au calendrier que vous avez annoncé en Commission de l'aménagement, eu égard aux éléments du rapport que j'ai essayé d'objectiver de manière le plus précise ce soir, surtout eu égard aux enjeux de ce projet, il me semble légitime que l'ensemble des membres de l'hémicycle ait une information proactive.

Enfin la légitimité que vous avez eue en Commission de l'aménagement de faire venir cette dame et ses sbires était excellente, mais à part essayer de nous rassurer un peu et de nous faire comprendre qu'en gros c'était cuit et que l'on pourrait éventuellement être des acteurs des quelques environnements urbains autour, on n'a rien de plus aujourd'hui et vous n'êtes pas rassurant en disant qu'on attend le rendez-vous.

Ce dont on a besoin, c'est d'une proactivité très différente pour être de véritables acteurs de ce qui, de manière indéniable, va se faire avec ou sans nous, mais que l'on puisse au moins, en tant que Ville de Lancy, être des acteurs privilégiés de ces aménagements et de ce qui sera incontournable. Dans ce sens, je rejoins les réactions de M. MIZRAHI et M. BONFANTI.

M. FLURY : j'aimerais avoir un message un peu rassurant, les Transports publics genevois vont prochainement mettre la ligne 23 en expérimentation TOSA. TOSA c'est ce bus électrique sans cathéner. La maison ABB a un produit de grande capacité, à trois compartiments, comme les trolleybus qui roulent à Genève, et il serait possible de faire circuler ce bus jusqu'à St-Julien en bus électrique sans cathéner. Il n'y aurait pas de boucle de rebroussement, pas de voie de tram, utilisation de la chaussée normale, sans contrainte et sans inquiétudes pour l'environnement.

J'aimerais encourager le Conseil administratif à demander à l'Etat, au responsable des transports, d'étudier cette variante par rapport au tram, de bus électrique à rechargement aux stations.

M. HAAS : c'est peut-être très légitime d'un point de vue technologique, mais on est déjà dans l'urgence au niveau du calendrier et nous, on a la chance, en Commission de l'aménagement, d'avoir un spécialiste des trams et autre équipement roulant. On sait que ces procédures d'acquisition de nouveau matériel, d'adaptation à des nouveaux environnements, cela prend des plombs et c'est probablement en termes de vitesse de croisière, de capacité et ce n'est pas demain que l'on aura ces bus à la place des trams. D'autant plus qu'on nous a dit que le calendrier pour avoir des trams bidirectionnels qui pourraient éventuellement remettre en cause l'immense gare qu'on va nous planter à la place de la boucle ne sont pas là avant 20 ans. Donc, allons d'abord sur les priorités de l'aménagement de cette zone qui préoccupe tous nos citoyens.

M. BAERTSCHI : je veux bien être plus proactif, M. HAAS, ce n'est pas un problème de demander à Mme GIRAULT d'activer ce groupe. Juste pour vous informer que pas plus tard qu'avant-hier le Conseil administratif, dans son entier, a vu M. BARTHASSAT à qui le Conseil

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

administratif a redit ses soucis. M. BARTHASSAT ne nous a guère répondu que « le groupe d'études doit encore travailler pour voir où va passer le tram », c'est à peu près toute l'information qu'on a reçue, avec quelques mois de retard avec le planning que vous avez vous-même mentionné, mais en gros c'est en 2015 que la procédure d'acceptation des plans, sur lesquels d'ailleurs le Conseil municipal devra se prononcer, que formellement la décision sera prise.

C'est bien volontiers que dès demain j'appelle Mme GIRAULT pour lui dire que le Conseil municipal me demande de faire activer le groupe. Si on a pris quelques jours de retard, je m'en excuse, mais il n'y a aucun désir de faire traîner les choses, j'ai bien conscience que les délais sont courts.

M. MIZRAHI : j'aimerais aussi une réponse sur la stratégie du Conseil administratif par rapport à l'aménagement de ce quartier. Je ne sais pas si cela dépend de Mme GIRAULT ou d'un autre fonctionnaire, mais il y a un enjeu non seulement en termes de politique de transports mais aussi en termes de politique d'aménagement.

J'aimerais savoir s'il y a des contacts entre le département de M. HODGERS et le Conseil administratif pour voir comment la planification de la construction de nouveaux logements dans ce périmètre va tenir compte de ces éléments-là.

M. BAERTSCHI : c'est une réponse qui n'engage pas de manière officielle la politique du Conseil administratif, sachant que le Conseil municipal est parfaitement au courant du dossier de ce secteur F, c'est celui-là qui pose problème, parce que sur les autres plans localisés de quartier qui sont en effet devant la justice, le Conseil d'Etat ne peut qu'attendre les résultats de la justice. Il est évident que si l'ensemble des plans localisés de quartier est contesté par la justice, là je ne vous dis pas que l'immense chantier va recommencer et ce n'est pas en mois que l'on parle mais en années en termes d'habitations.

Si les quatre PLQ sont acceptés, nous aurons à discuter de ce secteur F et là ce n'est pas une question de politique, c'est une question d'emprise d'une plateforme d'échange qui va automatiquement diminuer le nombre d'habitants, c'est une évidence. A partir du moment où la plateforme d'échange est mise là, les habitations prévues - certes de manière indicative dans le premier plan directeur - devront être revues. Donc nous aurons une diminution du nombre d'habitants à cet endroit, comme M. HAAS l'a dit tout à l'heure dans son rapport.

Mais il n'y a pas d'autre politique que celle actuellement de discuter avec le Canton pour voir dans quelle mesure l'arrivée de ce tram - et ce n'est pas tant le tracé du tram qui pose le plus de problème actuellement, et le Conseil municipal l'a bien compris - c'est l'emplacement de ce lieu d'échanges qui, comme il l'a été rappelé, ne peut pas être autre que celui-là parce que les trams 12 ne sont actuellement pas en bidirectionnel et ils sont encore pour 20 ans en service, sauf à dépenser Fr. 80 millions pour les modifier.

M. PROGIN : on a tous compris – et c'est d'ailleurs pour cela qu'on a demandé l'ouverture des débats sur ce sujet – que c'est un point important et urgent. Dans un premier temps, on attend la séance, alors on se rend bien compte que cela ne satisfait pas tout le monde. Ensuite on nous dit « d'accord, cela ne suffit pas, on va être plus proactif, on va téléphoner à une fonctionnaire pour regarder avec elle ». La proposition de M. BONFANTI de convoquer une séance extraordinaire est une très bonne proposition, dans laquelle on pourrait recevoir directement les plus hauts décideurs de ce projet, à savoir les deux Conseillers d'Etat impliqués et s'il maintient sa demande et qu'il la formule par écrit, je pense qu'on l'aidera à arriver péniblement au quart des Conseillers municipaux qu'il faut.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. ANNEN : personnellement, je soutiendrai cette demande. J'aimerais revenir sur une déclaration de M. BAERTSCHI quand on dit que la seule question qui se pose est de savoir comment on va gérer la diminution du nombre de logements. Je suis désolé M. BAERTSCHI, moi je ne vois pas cela de cette façon. Lorsqu'on a reçu à la Commission des travaux les représentants du DU, on nous a quand même dit que c'était une décision qui avait été prise, c'est un sujet qui est encore à l'étude.

Quand on entend qu'on nous a dit clairement à un moment sur une ligne de rebroussement ou à un terminal Perly Plan-les-Ouates ... St-Julien, je me demande jusqu'où des gens se sont dits « A Lancy, ils la ferment, on va la mettre là-bas » – parce que quand on a essayé de piquer un peu, on a remarqué qu'il y avait des choses qui pouvaient se laisser entrevoir – et s'il n'y a pas d'autres possibilités d'emplacements pour cette boucle de rebroussement au niveau du tram. Cela j'en suis persuadé, j'aimerais bien qu'à ce niveau-là, on arrête de s'agenouiller devant l'Etat, devant les TPG, on devrait prendre pour paroles d'évangile tout ce qu'ils disent.

Quand on a eu cette séance de Commission des travaux, on a eu quelqu'un du Département des transports et quand on abordait des thèmes un peu plus délicats, il disait « ça c'est le DU, ça c'est le Département de l'aménagement ».

Je pense que convoquer une séance extraordinaire est très bien, mais il faut qu'on ait tous les acteurs. Je dis bien tous les acteurs décisionnaires qui sont impliqués là-dedans. Si on a juste un conseiller d'Etat ou juste un chef de service qui va nous rejeter les responsabilités sur quelqu'un d'autre, cela ne sert à rien. Soit on fait les choses clairement pour avancer, soit c'est juste un coup de gueule – ça je sais le faire aussi - mais je pense qu'il faut qu'on aille de l'avant dans ce dossier.

M. MIZRAHI : je prends acte de la réponse de M. BAERTSCHI, qui n'engage pas le Conseil administratif. Pour ma part, cela me pousse également à soutenir la proposition de M. BONFANTI pour une séance extraordinaire. Je pense que mon groupe en fera de même.

Je trouve un peu bizarre que l'on nous dise que l'on va continuer à attendre une éventuelle décision de justice alors que cela fait déjà des années que cela dure et qu'après on nous dise qu'il faudra juste supprimer des logements ici ou là. C'est un problème plus général.

En suivant le raisonnement avec le tracé du tram il n'y aura plus d'accès à ce quartier. C'est vrai, cela va peut-être devenir un quartier très durable, très vert, mais on ne pourra plus entrer dans ce quartier puisque l'entrée devait se faire par le chemin des Semailles. On ne peut pas juste dire que l'on va attendre et faire un petit bricolage après.

M. BONFANTI : deux éléments par rapport à ce sujet. Le premier, ce qui est un peu déplorable dans cette situation, c'est que cela fait des années qu'on travaille sur ce plan directeur de quartier, on a passé énormément d'heures et de temps en commission, on nous a expliqué par A plus B qu'il fallait une cohérence de quartier, d'ailleurs c'est pour cela qu'on avait travaillé avec un architecte, pour avoir une cohérence sur l'ensemble du quartier et ce petit élément qui semble anodin est une partie du puzzle qui fait qu'il n'y a plus du tout de cohérence dans le quartier. Pour moi, c'est fortement dommageable. J'ai de la peine à voir où on va aller. C'est pour cela qu'à un moment donné, il faut retravailler sur le fond car si cette partie-là bouge, est-ce qu'elle aura des incidences sur l'ensemble du quartier. A un moment donné, on va avoir un manque de cohérence par rapport au quartier.

Par ailleurs, j'ai demandé en fait une séance extraordinaire, mais je me rends compte que si l'on fait une séance extraordinaire du Conseil municipal, on ne peut pas inviter des gens et leur poser des questions. Il est plus logique de faire une séance de Commission de l'aménagement du territoire élargie à tout le Conseil municipal et là on pourrait poser les

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

questions sans problème. J'ai envie de dire que c'est plutôt au futur bureau de voir quelle est la solution qui lui semble la plus adéquate.

M. HAAS : il y a un élément qu'on n'a pas évoqué ce soir, c'est qu'au-delà des aspects urbanistiques, aménagements, modification profonde de toute la circulation, suppression des places de parc, cheminements sur les chemins du quartier, quand vous avez, qu'on le veuille ou non, - on nous a dit que le mot « gare » il ne fallait pas trop l'utiliser – l'emprise ici, on a compté, il y a à peu près douze aiguillages, on nous a quand même confirmé que la sonorité pouvait être un problème et le pôle d'échange – un peu plus favorable - cela veut dire que quand vous aurez des trams qui iront en direction des Cherpines, de St-Julien et de toute la campagne genevoise, le vendredi-samedi soir, ce sont des centaines de jeunes et des mouvements de plusieurs milliers d'utilisateurs qui vont déambuler ici. Il faudrait se poser aussi des questions sur la dynamique, les aspects sociaux et culturels que cela va impliquer sur ce quartier, ce n'est pas juste mettre un pot de fleur au milieu de la boucle.

M. LANCE : je crois que dans cette affaire le Conseil administratif est unanime, et ce n'est pas seulement l'affaire de M. BAERTSCHI. Cela représente un souci permanent, que ce soit par rapport au tracé du tram, que ce soit par rapport à ce projet de boucle de rebroussement qui nous a été présenté au Conseil administratif, je vous le rappelle, qu'en août 2013, que ce soit par rapport à la remise en question du plan directeur des Semailles/Rambossons et chaque semaine, nous essayons de relancer soit les services de M. HODGERS, soit les services de M. BARTHASSAT. Nous avons rencontré les services de M. BARTHASSAT cette semaine et effectivement ces services répondent sur leur domaine, mais souvent rejettent les autres questions soit sur les TPG, soit sur les services de M. HODGERS.

En tant que Maire, j'approuve cette proposition de M. BONFANTI d'organiser une séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte à tout le Conseil municipal et de convoquer les deux conseillers d'Etat concernés et leurs services pour que tout le monde entende la même chose.

M. MARTIGNANO : la proposition de M. le Maire vous convient-elle ? Comme il l'a formulée, M. BONFANTI, mais la proposition, c'est la vôtre !

M. MATHIEU : je crois que pour correspondre complètement à notre règlement, il faut une proposition écrite et je vous propose qu'elle soit nuancée :

*« Le Conseil municipal charge son Bureau de la mise sur pied d'une Commission de l'aménagement du territoire élargie à tout le Conseil municipal, réunissant tous les décideurs cantonaux concernant la boucle du tram des Palettes afin de poser toutes les questions utiles sur ce dossier ».*

M. MIZRAHI : au risque de me répéter, j'aimerais que l'on ajoute dans cet énoncé la question de la conséquence de ces aménagements de tram sur les aménagements du quartier.

M. ANNEN : je demanderai à ce que soit rajoutée au département de M. HODGERS et au département de M. BARTHASSAT, la direction des TPG. Sinon, comme l'a dit M. LANCE, les gens vont se refiler la patate chaude. Quand ils seront les trois là en face, ils pourront se regarder droit dans les yeux et on verra qui a les mains les plus chaudes au niveau de tout ce qui est féculent.

M. PERRIN : pour avoir les bons interlocuteurs, j'aimerais préciser que ce n'est pas les TPG qui décident où ils vont passer, mais le DIME qui décide où il veut les faire passer. Donc, il faudrait aussi inviter le DIME.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. PROGIN : bien sûr on peut organiser une Commission de l'aménagement élargie, mais si je compulse notre règlement et la loi sur l'administration des communes, il me semble qu'il n'y a rien de rédhibitoire à inviter quelqu'un à une séance extraordinaire du Conseil municipal et si on est tous unanime et que l'on veut vraiment marquer le coup comme quoi c'est un projet important pour nous, une séance extraordinaire du Conseil municipal a lieu d'être.

Mme RICHERT : dans le comité de pilotage, il était prévu l'architecte qui a été mandaté pour établir le PDQ. N'y a-t-il pas lieu aussi qu'il participe à cette rencontre, parce que ce serait bien qu'il entende ce qui va se dire ?

M. MARTIGNANO : comme je vois que chaque fois que quelqu'un prend la parole, il faut rajouter une personne, je vous propose, par rapport au texte, de faire venir toutes les personnes concernées de près ou de loin.

Il y a eu deux propositions : soit de faire un Conseil municipal extraordinaire, soit de faire une Commission de l'aménagement du territoire élargie à tout le Conseil municipal.

M. FONTAINE : je pense qu'un Conseil municipal extraordinaire a plus d'importance qu'une simple commission. Je vous propose d'appuyer sur un Conseil municipal extraordinaire.

M. MATHIEU : si on a le droit de poser toutes les questions à un intervenant dans le cadre d'un Conseil municipal, oui cela a beaucoup plus de poids, mais ne nous mettons pas un autogoal où pour finir on n'a pas le droit de poser des questions. Est-ce que les questions ne peuvent être posées qu'en commission ? Je n'en sais rien.

M. LANCE : je vous rappelle qu'une commission se déroule à huis clos, alors qu'une séance du Conseil municipal est publique.

M. MIZRAHI : je vais aller dans le même sens, même si ma coquetterie de juriste me pousse à dire qu'une séance de commission n'est pas à huis clos, mais elle n'est pas publique, ce qui n'est pas la même chose. Moi ma crainte c'est que si on fait une séance du Conseil municipal, je le dis de manière tout à fait à l'aise avec le public, c'est que pour finir les décideurs ne nous disent rien. C'est toujours un peu la crainte, peut-être qu'il serait plus indiqué d'avoir une séance de commission, qui ne soit pas publique, après on a toujours la possibilité de rapporter, comme on l'a fait ici. Je pense que le principe de transparence est maintenu et il m'est cher. En même temps, on peut avoir une discussion à bâtons rompus, même si la discussion ici est aussi à bâtons rompus. Je ne suis pas sûr que si on invite le Conseil d'Etat, il ne se réfugie pas un peu trop facilement derrière la langue de bois. C'est ma crainte, ce qui me fait plutôt pencher pour la séance de commission que la plénière.

M. ANNEN : à mon avis, dans le règlement, on aurait la possibilité d'avoir une séance du Conseil municipal à huis clos. Je rejoins M. MIZRAHI, il est préférable de prévoir quelque chose de confiné pour avoir un dialogue direct.

M. BONFANTI : l'important c'est de pouvoir poser toutes les questions que l'on veut et qu'ils puissent répondre de manière aisée. Si le public ou les médias sont là, ils seront un peu bloqués, ils auront peut-être de la peine à donner certaines informations. C'est vrai que ce qui peut compter, c'est le fait de faire cela à huis clos, parce que c'est un sujet qui est peut-être un peu compliqué.

M. MARTIGNANO : je vous rappelle – parce que j'ai été vérifier notre règlement, que l'article 3.3.2 qui parle du huis clos, dit :

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

*« A la demande de l'un de ses membres ou d'un conseiller administratif, le conseil municipal peut décider de délibérer à huis clos sur un objet déterminé ; cette demande doit être approuvée par la majorité des membres présents ».*

M. SIDLER : l'article suivant dit qu'à huis clos il n'y a pas de procès-verbal. Il y a un procès-verbal qui ne contient que le dispositif de la délibération. Il ne contient pas les échanges.

M. LANCE : je pense qu'une séance de Conseil municipal à huis clos donne une mauvaise image. Ou alors il faut organiser une séance d'information ouverte à toute la population.

M. REOLON : l'article 3.3.3 dit que *« Toute personne assistant aux délibérations à huis clos est tenue de garder le secret absolu sur cette délibération. En pareil cas, le procès-verbal ne doit contenir que le dispositif de la délibération ».*

M. MIZRAHI : par rapport à tout ce qu'on entend, quand M. ANNEN a parlé du huis clos, comme je l'ai dit un huis clos n'est pas tout à fait la même chose qu'une séance qui n'est pas publique et les distinctions ont été rappelées par différents intervenants. Je comprends la volonté de M. ANNEN, je pense qu'il n'a pas pensé à mal, mais je pense que finalement le Conseil municipal à huis clos, c'est un peu du bricolage et cela donne une mauvaise image. S'il l'on veut faire les choses proprement, il faut avoir une séance de commission élargie et ensuite on rapporte ici au Conseil municipal. Comme cela, on a cet élément de transparence qui est mieux garanti, on concilie transparence et en même temps la possibilité d'un échange direct et des questions. C'est ma proposition.

M. MARTIGNANO : M. MATHIEU, avez-vous pu corriger votre texte ?

M. MATHIEU : je vous propose :

*« Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de la mise sur pied d'une séance de Commission de l'aménagement élargie à tout le Conseil municipal, réunissant tous les décideurs cantonaux concernant la boucle du tram des Palettes afin de poser toutes les questions utiles sur ce dossier et sur les PLQ avoisinants »*

M. ANNEN : vu l'urgence du dossier, pourrait-on mettre un délai pour la mise en place de cette séance ?

M. HAAS : il y a un calendrier qui a été évoqué par Mme GIRAULT qui a l'air d'être assez formel. Je pense qu'il faut organiser cette séance avant les vacances et la torpeur estivale, avant la fin du mois de juin.

M. MARTIGNANO : je vous propose de voter le texte écrit par M. MATHIEU avec le rajout du délai à fin juin 2014.

*« Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de la mise sur pied, avant la fin juin 2014, d'une séance de Commission de l'aménagement élargie à tout le Conseil municipal, réunissant tous les décideurs cantonaux concernant la boucle du tram des Palettes afin de poser toutes les questions utiles sur ce dossier et sur les PLQ avoisinants »*

***Cette proposition est acceptée à l'unanimité.***

## Séance ordinaire du 8 mai 2014

### e) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : sur le PAV, le Conseiller administratif informe qu'un accord vient d'être conclu entre le Canton et la Communauté des communes urbaines (Ville de Genève, Carouge, Lancy) sur le PDQ. Il en précise certains contours, mentionnant la carte des grands équilibres, un règlement et une convention sur les principes de financement pour les espaces sportifs et culturels.

Sur la place du 1<sup>er</sup> Août, pour préciser qu'une étude de durabilité des pavés a démontré qu'ils pouvaient résister au gel notamment.

Sur l'exposition du concours du MEP (mandat d'études parallèles sur la liaison Petit / Grand-Lancy et renforcement de la cohésion sociale), il est décidé que cette exposition ne se fera qu'après la présentation du chiffrage des cinq projets.

### 11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 avril 2014 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

#### a) Etat d'avancement de l'étude sur le réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août

=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY rappelle la volonté commune du Conseil administratif et du Conseil municipal de l'amélioration de la place du 1<sup>er</sup>-Août.

M. FERRAUD explique le projet de réaménagement de la place du 1<sup>er</sup>-Août s'est fixé les objectifs suivants :

- Utilisation polyvalente de la place (manifestations ponctuelles, marché, échoppe)
- Identification de la place dans l'axe Eglise-Cimetière
- Installation de jets d'eau et d'un bassin
- Unification de la flore environnante
- Mise en place d'un éclairage suspendu
- Diminution des places de stationnement
- Amélioration du mobilier urbain
- Aménagement du potentiel de manifestations sur la place

Les questions des commissaires abordent les thèmes suivants :

- Consultation des utilisateurs et commerçants
- Identification « helvétique » de la place par un habillage rouge et blanc
- Parking privé à côté de l'église
- Type d'essences à planter en termes de résistance urbaine
- Système de récupération de l'eau
- Désapprobation du nombre et de l'emplacement des places de stationnement
- Aspect visuel de l'entrée du cimetière
- Visibilité de l'entrée du parking des Courtillets
- Eclairage de la place
- Patinoire de quartier

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

- Coût global du projet
- Intégration des remarques faites dans la suite de l'étude

Après avoir eu l'assurance d'une écoute des commissaires et d'une prise en compte de leurs remarques, le point est clos.

**b) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : le début des travaux de l'immeuble Sous-Bois, les zones 30 entrées en force, la certification du délégué à l'énergie, le dossier des collecteurs « Pré-Monnard », le projet Mégaron et la remise en cause d'une partie du financement de l'Etat forment les divers de cette fin de séance.

**12) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 avril 2014 –  
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN****a) Visite et présentation de l'immeuble avec encadrement pour personnes âgées La Florimontaine**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : dans ces prochains mois, un nouvel IEPA va se construire aux Marbriers. La Commune est active dans la construction de logements pour personnes âgées malgré qu'elle n'en ait pas l'obligation. Devant l'augmentation des seniors, il est nécessaire de créer des structures. La politique cantonale tente de laisser les personnes âgées le plus longtemps possible chez elles. Grâce aux IEPA, elles ont la possibilité d'avoir leur propre appartement.

Les personnes qui habitent un IEPA signent un bail à loyer et sont indépendantes, tout en bénéficiant d'un encadrement. Contrairement à ce que prévoit le droit civil, le bail n'est pas transféré à l'héritier direct lors d'un décès puisque le critère d'entrée est l'âge AVS.

Pour que la porte ne soit pas démontée en cas de problème, la responsable exige les clés de chaque appartement. Elle exige également des locataires qu'ils lui disent quand ils s'absentent plus de 24 heures car tous les appartements sont équipés d'un système de sécurité qui signale si un locataire n'ouvre pas sa porte pendant 24 heures.

Un système de repas est mis en place à midi du lundi au vendredi. Pour les personnes âgées, partager un bon repas est important. Les repas en commun permettent aussi de s'assurer qu'elles mangent un repas équilibré par jour. Des repas festifs sont organisés deux ou trois fois par mois.

Les locataires qui ont besoin de soutien dans les actes quotidiens sont assistés par des aides familiales, des aides ménagères et des infirmières. Ces structures sont mises en place par l'IMAD. Par ailleurs, les médecins du groupe médical situé au 1er étage de l'immeuble, ouvert jusqu'à 22h00, se déplacent en cas de problème.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014****b) Divers**

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : il n'y en a pas.

**13) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 10 avril 2014 –  
Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY****a) Présentation de l'association Lancy Tennis Club**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. MICHEL, Vice président, accueille la Commission des sports et présente le club et son fonctionnement.

Créé en 1928, il compte aujourd'hui approximativement 300 membres adultes et 170 juniors, contre environ 600 membres adultes dans les années 80. Cette diminution s'explique entre autres, par le fait de la multiplicité de l'offre actuelle des activités sportives.

Le Club est dirigé par un comité d'une dizaine de membres, complété par une commission technique de 5 à 7 membres. Cette dernière est en charge de l'organisation des compétitions, à savoir tournois internes ou championnats interclubs.

En 1978, un club-house est venu compléter les installations existantes. Aujourd'hui, le Lancy tennis club bénéficie d'un équipement sportif composé de : 6 courts revêtus de gazon synthétique avec sable de quartz ; 2 courts sont équipés pour recevoir une structure gonflable pendant l'hiver (bulle).

Au niveau des ressources financières le Lancy Tennis Club peut s'appuyer sur :

- Les cotisations
- Les dons ou subventions
- L'encaissement de l'affermage du restaurant
- Les contrats de sponsoring

Ces différents apports dégagent un bénéfice annuel de 20 à 30'000.--, ce qui permet de thésauriser en vue du remplacement de la bulle et de la réfection des courts.

Le responsable des bâtiments et des extérieurs indique que les petites réfections sont prises en charge par le Club, tandis que les travaux importants sont financés par la Commune, comme par exemple le remplacement de la chaudière en 2013 qui leur permet une économie mensuelle de Fr. 1'000.- d'énergie !!

Maintenant, il est prévu de renouveler l'éclairage en 2015. Une étude est actuellement en cours. L'éclairage actuel date des années 80 et il est vorace en consommation énergétique.

A signaler également des problèmes d'étanchéité de la terrasse qui vont nécessiter des travaux conséquents, prévus d'ici à 2020.

Après la visite des lieux, le comité du Lancy Tennis Club a invité la commission à partager le verre de l'amitié qu'il serait plus juste d'appeler un apéritif dînatoire servit par le tenancier du club-house.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Pour terminer, j'aimerais relever une belle initiative du club qui permet aux membres de plus de 80 ans de pratiquer le tennis gratuitement et il y en a.

**b) Problématique du retour à l'école le mercredi matin pour le cycle moyen**  
=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : la problématique du retour à l'école le mercredi matin pour les élèves du cycle moyen, implique que les enfants âgés de 8 à 12 ans ne pourront plus pratiquer de sport le mercredi matin.

Autre corolaire, la disponibilité des salles de gymnastique, de rythmique ainsi que des bassins de natation qui risquent de ne plus être mis à disposition des associations sportives car utilisées par les écoles...

Si certaines interrogations sont en passe d'être résolues, il manque cependant des réponses claires de la part du DIP.

M. CARNAZZOLA nous informe qu'il est prévu de donner des réponses aux associations sportives au mois de juin.

**c) Divers**  
=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : une séance supplémentaire, conjointe avec la Commission des travaux est à prévoir au mois de mai. En effet M. RENEVEY nous informe que des travaux doivent être entrepris dans une école pendant les prochaines vacances d'été.

Pour terminer, le président s'inquiète de l'émergence d'un nouveau sport... l'escalade des cèdres du parc Céréssole.

**14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**  
\_\_\_\_\_

M. GOLAY : j'ai une proposition pour M. BAERTSCHI concernant le PAV. Il y a eu dernièrement une conférence sur l'avancée des travaux. J'apprends aussi de mon côté qu'il y a une certaine liberté qui est donnée à notre Conseiller administratif, M. BAERTSCHI, puisqu'on n'a jamais un rapport de sa part sur les sujets dont il va discuter avec les autres communes sur la question du PAV. J'ai appris qu'il était favorable au parc qui a retardé d'une année les travaux puisque la commune de Carouge, de gauche, et bien sûr la Ville de Genève étaient pour faire un parc digne de Central Park à New-York. Ce n'était pas ce qui était convenu par le Grand Conseil sur le projet initial. Si un conseiller administratif y va de ses propres idées, je pense que l'on va retarder les choses, ce n'est pas correct, parce qu'on avait décidé, avec une résolution qui avait été déposée avec le PDC, de s'en tenir au plan initial du Canton par rapport à l'aménagement du PAV.

M. BAERTSCHI, vous êtes là, je vous le dis en face, je n'ai pas de langue de bois, vous le savez, le comportement que vous avez eu par rapport à tout le dossier n'est pas très correct parce que vous rentrez dans des critères qui vous sont personnels ou selon votre parti politique. Ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer les choses démocratiquement.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

Mme RICHERT : j'aimerais remercier le Conseil administratif pour les grandes affiches qui sont à différents endroits de la commune, qui avertissent de la fête des voisins.

M. HAAS : il n'y a pas de focalisation sur M. BAERTSCHI, mais en l'absence de M. FAVRE, est-ce qu'on a des nouvelles du bus K et L. Je suis arrivé ce soir à 19h30 devant la Mairie, il y avait un magnifique L articulé, le conducteur et un passager. Donc, on est toujours en attente d'informations.

D'autre part, en tant que Président de la Commission des sports, je vous rappelle que le 15 juin, j'ai une équipe qui, pour le moment, ressemble à un squelette, pour le tournoi des élus. Je vous rappelle que pour la pétanque, seules les dispenses médicales sont acceptées, mais pas pour le football, non c'est le contraire. Il nous faut encore quelques footballeurs, vous n'avez pas besoin d'être des Ronaldo, pourvu que vous ayez envie de vous faire plaisir, c'est le dimanche matin, on a des grillades à midi et si la Ville de Lancy n'est pas représentée au tournoi des élus, j'ai honte !

M. REOLON : j'ai été abordé par deux trois personnes au Petit-Lancy concernant les zones bleues macaron. Ils se sentent lésés vis-à-vis des autres. Une personne a même perdu des heures de travail pour venir chercher son macaron. Le 1<sup>er</sup> mai, il arborait fièrement son macaron dans sa voiture et il a vu que des gens mettaient des petits papiers. Il s'est dit « Tiens, on dénonce, on met des amendes », c'était simplement des papiers d'avertissement. Je sais qu'ici à Genève on est assez laxiste avec les lois et les règlements. Je vois cela pour les phares, cela faisait deux ans qu'on parlait d'allumer les phares des voitures la journée, on s'est dit qu'on allait commencer le 1<sup>er</sup> mars, et tant qu'on y est le 1<sup>er</sup> avril, les Suisses-allemands, eux, n'ont pas attendu, le 2 janvier, ils amendaient, c'est fédéral. Ici, c'est la même chose, on fait des zones bleues, dès le 1<sup>er</sup> mai, ils vont être lésés de 15 jours, voire trois semaines parce qu'on doit rendre service aux personnes qui n'ont pas eu le temps de se déplacer. Les nonchalants, comme je les appelle. Ces personnes continuent et narguent les gens en disant « je n'ai pas pris d'amende, j'ai gagné 15 jours ».

Je me demande si ce ne serait pas plus juste vis-à-vis de ces personnes qui ont payé leur macaron, de commencer à amender les nonchalants.

M. PERRENOUD : j'avais demandé lors d'un dernier Conseil municipal qu'on puisse apprendre l'hymne et mettre un drapeau suisse dans cet hémicycle, je n'ai eu qu'une partie de la réponse et comme je n'ai pas eu l'autre partie, j'ai fait une question écrite au Conseil administratif pour qu'enfin on ait le drapeau suisse dans cet hémicycle.

M. KAUFFMANN : j'ai une question concernant la zone bleue. Il y a pas mal de gens dans mon quartier qui se plaignent que vous avez enlevé beaucoup de places de parc pour mettre des places moto. Les gens se plaignent que cela ne va pas.

M. MIZRAHI : Monsieur le Président, avec un peu d'avance et au nom du groupe socialiste, j'aimerais vous remercier. Vous avez présidé nos travaux pendant une année, on a ouvert les feux avec une fort sympathique sortie alsacienne où nous avons pu resserrer les liens et échanger entre conseillers et conseillères municipales. Puis vous avez présidé nos travaux avec la compétence, le pragmatisme, l'humour, la bonhomie et la classe que l'on vous connaît. Vous avez, Monsieur le Président, littéralement habité cette fonction et nous nous réjouissons de vous voir revenir parmi nos bancs, même si pour ma part je ne ferai que vous croiser, mais je vous suivrai encore depuis la tribune du public. Encore merci pour cette année et bravo, Monsieur le Président.

*L'assemblée applaudit.*

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. HAAS : c'est pour vous Monsieur le Président, je ne fais pas un discours car nous avons vu ce soir que vous aviez un tempérament de feu, mais qui a été passablement canalisé. C'est probablement le fauteuil et la fonction qui ont permis cette canalisation et nous vous en savons gré, et surtout au niveau de la bonne humeur et d'une belle neutralité dans les prises de parole et les débats. Notre groupe voulait vous en remercier et vous féliciter pour ce comportement pendant cette présidence.

M. LANCE : concernant la remarque de M. REOLON, j'ai de la peine à vous suivre, M. REOLON. En Commission de la sécurité, vous vous insurgez contre la façon de procéder de la Fondation des parkings qui ne laisse rien passer. Au niveau de la zone macaron du Petit-Lancy, nous avons toujours dit que du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai, la Fondation des parkings sensibilisait les automobilistes à cette nouvelle zone macaron. Effectivement, ils ne verbalisent pas. En plus de cela, la Fondation des parkings qui est, sauf erreur de ma part, votre employeur, nous a dit l'autre jour que durant le week-end du 1<sup>er</sup> mai au 3 mai, ils n'étaient pas en mesure de faire des contrôles, car les agents ne travaillaient pas. Les contrôles ont débuté le lundi 5 mai et comme nous l'avons toujours dit les agents de la Fondation des parkings délivrent des papillons sur les parebrises pour sensibiliser les automobilistes à cette nouvelle zone macaron.

Je n'ai pas la question écrite de M. PERRENOUD, mais je propose que l'on traite ce sujet par exemple en Commission de l'administration.

M. BAERTSCHI : concernant le PAV, la semaine dernière la Commission de l'aménagement ouverte à l'ensemble du Conseil municipal a pu entendre la présentation du plan directeur de quartier de Praille-Acacias-Vernets. Je ne sais pas si vous y étiez, mais c'était, semble-t-il, la meilleure manière d'informer la commission de l'avancement de nos résultats.

Ne tombons pas dans la paranoïa de la puissance du Conseil administratif de Lancy sur le PAV qui est d'abord un projet cantonal qui se trouve être sur trois communes, dont la Ville de Lancy a la portion congrue, car comme vous le savez il y a très peu de logements qui devraient être construits sur la partie lancéenne.

Si cette décision de parc, qui semble vous gêner, a été prise, c'est bien le Conseil d'Etat qui l'a prise en collaboration avec les communes et sur la demande particulière de Carouge qui verra sur son territoire beaucoup de logements se développer.

Là, je crois qu'il est fondamental de dire qu'avoir un premier plan qui pour plus de 20000 habitants, un quartier qui se développe où il n'y a aucun parc majeur dans le premier projet, est une aberration urbanistique. On peut penser tout ce qu'on veut mais créer un nouveau quartier, sans avoir des lieux de délasserement, des lieux de rencontre qui sont donnés par des parcs et non pas seulement par des pockets parks comme il y avait au début, l'ensemble des communes et le Conseil d'Etat trouvent que c'est un plus qui a été donné au plan directeur de quartier.

Ceci, je le représenterai lorsque le Conseil municipal devra voter sur le plan directeur de quartier cet automne. Je pense que ce PAV a gagné ici en cohérence.

Pour le reste ce sont des discussions qui ont eu lieu entre le Canton et les communes et qui se sont bien passées. Je me réjouis que, enfin, le plan directeur de quartier ait été présenté, parce que je rappelle juste pour la petite histoire que si les conseillers administratifs, eux, n'ont pas changé, en revanche, les Conseillers d'Etat et les chefs de projet, eux, ont changé.

M. GOLAY : c'est une question de droit, vous n'avez pas un mandat libre.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

M. RENEVEY : une seule information concernant les deux-roues au Petit-Lancy. Il y avait un besoin en places de parc deux-roues assez criant au Petit-Lancy et dans le cadre d'un réaménagement global de la zone macaron, et donc forcément sur une pression un peu moins forte des places de stationnement puisque s'il y a un contrôle, il y a beaucoup moins de pendulaires dans ce quartier, la pression est un peu moins forte dans ce quartier, ce qui permet d'aménager des places en zone bleue pour la population et des places deux-roues également pour cette population qui réclame aussi dans ce quartier des places. Dans le cas contraire, ils se mettent autour des pylônes, des poteaux, sur les trottoirs, ce que nous déplorons évidemment tous. C'est la raison pour laquelle des places deux-roues ont été mises en place dans le cadre de cette zone macaron, mais de façon malgré tout relativement modeste.

**15) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

M. MARTIGNANO : pour rappel, la répartition des fonctions pour l'année 2014-2015 est la suivante : la présidence au PDC, la vice-présidence à l'UDC, le secrétaire au parti socialiste, les membres sont le MCG, les Verts et le PLR.

M. HAAS : au niveau de l'élection du Bureau, le groupe démocrate-chrétien – et je me fais le porte-parole de notre chef de groupe, M. Yves FAVRE, en son absence et avec son accord bien évidemment, propose M. Frédéric PROGIN.

*Proposition acceptée par acclamation.*

Mme FLOREY BARDET : pour le groupe UDC, j'ai le plaisir de vous annoncer que je me présente au Bureau pour la vice-présidence.

*Proposition acceptée par acclamation.*

Mme CARTER : le groupe socialiste présente M. Alessandro CALABRESE.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. MATHIEU : les Verts présentent pour membre du Bureau M. Dominique PERRIN.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. FONTAINE : le MCG présente Mme Lucia BARBEY comme membre du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

M. ANNEN : le groupe PLR représente la candidature de Mme Carole ESTOPPEY comme membre du Bureau.

*Proposition acceptée par acclamation.*

**16) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT**

---

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs, j'aimerais remercier mes collègues du Bureau pour cette année passée ensemble. Tout s'est passé de manière harmonieuse lors de nos débats, nous n'avons pas eu besoin de nous battre trop et c'est quand même un avantage, cela permet de faire avancer les choses.

**Séance ordinaire du 8 mai 2014**

J'aimerais remercier aussi le Conseil administratif et surtout M. le Maire de m'avoir fait participer à toutes les manifestations possibles et imaginables sur la commune.

Par rapport à cette année passée à cette fonction, il est vrai que c'est une fonction que l'on peut prendre à la légère ou pas, mais je pense que c'est une fonction importante, car il faut que cet hémicycle puisse avoir des débats démocratiques et le mieux possible.

Une grande difficulté dont je me suis très vite rendu compte, c'est comment gérer le débat sans que cela parte dans tous les sens, faire abstraction de sa propre conviction ou idée qui sort puisque le président n'a pas droit à la parole, sauf s'il se fait remplacer. C'est un exercice assez difficile à certains moments.

Pour terminer, j'ai envie de dire qu'il y a des fois où vous m'avez fait bien rire. Vous ne l'avez peut-être pas vu, mais parfois un sourire en coin, je savais pertinemment que suivant le sujet, un des trois membres principaux, quand un prenait la parole je savais sans tourner la tête qu'il y avait deux bras qui se levaient et ainsi de suite. Des fois, c'était bien et d'autres fois, c'était rigolo, car j'avais l'impression que c'était à celui qui voulait avoir le dernier mot.

Je vous remercie pour cette année passée. J'ai trouvé que nos débats ont été constructifs et productifs. Merci à vous.

*L'assemblée applaudit.*

La séance est levée à 22H40.

**La Secrétaire :**

**Carole ESTOPPEY**

**Le Président :**

**Philippe MARTIGNANO**

Séance ordinaire du 8 mai 2014

QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. William HARWOOD : je suis propriétaire d'une maison à l'avenue Eugène-Lance 16. Je voulais attirer votre attention sur un projet de construction au chemin du 1<sup>er</sup>-Août. C'est une villa qui a été construite par l'architecte M. SCHWERZ. Premièrement, il a construit cette villa pour lui-même et sa famille et le projet va complètement englober la villa.

Deuxièmement, c'est vraiment le cœur de la ville. Si on regarde une carte de 1760, il n'y a que les bâtiments du côté de la route du Grand-Lancy qui sont maintenant protégés, ce petit coin à l'avenue Eugène-Lance et le chemin du 1<sup>er</sup>-Août. C'est vraiment le cœur original de la ville.

Les questions sont pour M. BAERTSCHI pour savoir si vous pouvez appuyer auprès du service des Monuments et sites pour faire protéger la villa qui était un exemple d'architecture des années 60.

Deuxièmement, que pensez-vous d'un tel projet dans le cœur de la ville qui vraiment est une construction très dense et dont la taille ne correspond pas au reste du quartier.

M. BAERTSCHI : ayant été interpellé, c'est bien volontiers que je réponds au nom du Conseil administratif.

Vous rappelez d'abord qu'il y a quelques années, peut-être que certains s'en rappellent, un plan de site avait été proposé par le Canton qui, entre autres, englobait la partie où le projet va se construire et le Conseil municipal n'en a pas voulu. Donc, il n'y a pas de protection particulière de cette partie du Grand-Lancy spécialement au chemin du 1<sup>er</sup>-Août.

Cela dit, le Conseil administratif n'a pas mandat de protéger particulièrement cette chose-là et dans la première demande de renseignement qui a été faite, le Conseil administratif n'a pas fait d'opposition parce qu'il n'avait pas d'éléments que cette villa devait être particulièrement protégée et la construction, telle qu'elle était présentée, certes plus haute, mais elle ressemble à un immeuble qui se trouve juste à côté pour la hauteur, ne justifiait pas une opposition de notre part.

Je crois que vous avez rencontré les promoteurs, nous en avons discuté aussi, c'est une première demande qui est faite, le jour où cette demande passe auprès du service des monuments et sites, j'imagine qu'ils vont voir beaucoup mieux que nous si la maison de M. SCHWARZ vaut la peine d'être protégée.

S'ils estiment que cette maison ne vaut pas la peine d'être protégée, cela va être plus difficile parce qu'il n'y a pas de raison objective de refuser une construction là.

M. William HARWOOD : que pensez-vous de faire une telle construction dans le vrai cœur.

M. BAERTSCHI : le vrai cœur n'est pas plus protégé qu'autre chose. S'il y avait eu un plan de site, il serait protégé. Là, on est en zone 4B village, ce qui compte c'est la hauteur. Si la hauteur n'est pas dépassée, on peut construire. Après on peut discuter sur un projet beau ou pas beau mais je rappelle juste que l'immeuble qui se trouve à l'angle du chemin du 1<sup>er</sup>-Août / avenue des Communes-Réunies est lui plus haut que les autres et là personne ne s'était offusqué à l'époque.